



ORDRE DU JOUR  
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DU 5 NOVEMBRE 2024 – 19 h

---

AGENDA  
ORDINARY SITTING OF COUNCIL  
NOVEMBER 5, 2024 – 7:00 P.M.

**OUVERTURE / OPENING**

*Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.*

*La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les sessions du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.*

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD OCTOBER 1, 2024**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
  - a) Liste des comptes payés du 10 septembre au 9 octobre 2024 au montant de 820 493,50 \$ / List of accounts paid from September 10 to October 9, 2024, in the amount of \$820,493.50
  - b) Amendements budgétaires mensuels – Septembre 2024 / September 2024 monthly budget amendments
  - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable du 11 septembre 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the September 11, 2024 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
  - d) Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution numéro 285-24 / Tabling of the minutes of correction for resolution number 285-24
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
  - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
  - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
    - a) Octroi du contrat pour des travaux de pavage en couche unique / Awarding of the contract for single layer paving work
    - b) Octroi du contrat pour une étude permettant d'établir un nouveau critère de base de sélénium pour les sols du territoire de Chelsea / Awarding of the contract for a study to establish a new selenium baseline for soils in Chelsea's territory
    - c) Prolongement du contrat pour le programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement / Extension of the contract for the environmental monitoring program of septic systems with tertiary treatment and release into the environment

- d) Octroi du contrat pour la gestion des matières résiduelles – Appel d’offres 2023-SOU-320-020 (La Pêche) pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et des matières recyclables pour les conteneurs municipaux dans les limites du territoire de la Municipalité de Chelsea / Awarding of the contract for the management of residual materials - Call for tenders 2023-SOU-320-020 (La Pêche) for the collection, transportation and disposal of garbage and recyclable materials for municipal containers within the territory of the Municipality of Chelsea
- e) Prolongement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des arbres de Noël pour 2025 / Extension of the contract for the collection, transportation and disposal of Christmas trees for 2025
- f) Octroi du contrat pour l’installation de glissières de sécurité sur les chemins Fleury et Pine / Awarding of the contract for the installation of guardrails on chemin Fleury and Pine

**6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**

- a) Autorisation de travaux supplémentaires pour la réfection du chemin de la Rivière / Authorization for additional repair work on chemin de la Rivière

**6.4) SUBVENTIONS / GRANTS**

- a) Demande de subvention dans le cadre du 150<sup>e</sup> de Chelsea auprès de Patrimoine canadien au programme Fonds des legs pour le projet de réaménagement de la gare Cascades / Grant application for Chelsea’s 150<sup>th</sup> to Canadian Heritage under the Legacy Fund Program for the Cascades station renovation project
- b) Octroi d’une subvention à « ACRE » à même l’excédent non affecté suite à l’achat d’une propriété de 57 acres / Awarding of a grant to « ACRE » from the non-allocated surplus following the purchase of a 57 acre property

**6.5) MANDATS / MANDATES**

- a) Mandat pour la signature d’une servitude réelle et perpétuelle pour des lignes électriques et de télécommunication – 417, chemin de la Rivière / Mandate for the signature of a real and perpetual servitude for power and telecommunication lines – 417 chemin de la Rivière
- b) Mandat pour la signature d’une servitude réelle et perpétuelle de drainage – Domaine de la Montagne / Mandate for the signature of a real and perpetual drainage servitude – Domaine de la Montagne

**6.6) DIVERS / VARIOUS**

- a) Calendrier des rencontres du comité sur l’accès à l’information et la protection des renseignements personnels pour l’année 2025 / Meetings schedule for 2025 for the Access to Information and the Protection of Personal Information Committee
- b) Appui à Coalition SOS Outaouais pour demander au gouvernement du Québec d’améliorer les services en santé et services sociaux pour l’Outaouais / Support Coalition SOS Outaouais in its efforts to call on the Quebec government to improve health and social services in the Outaouais region

**6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**

- a) Permanence de Me Charles-Hervé Aka au poste de Directeur des affaires juridiques et du greffe / Permanency of Me Charles-Hervé Aka as Director of Legal Affairs and Registry
- b) Démission de la Coordinatrice du Service de l’urbanisme et du développement durable / Resignation of the Planning and Sustainable Development Coordinator

- 7) **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**
- 7.1) **DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**
- a) Dérogation mineure – Superficie totale au sol des bâtiments accessoires – 135, chemin Scott - District électoral 3 / Minor exemption – Total floor surface area of accessory buildings – 135 chemin Scott - Electoral district 3
- b) Dérogation mineure – Hauteur d'une clôture – 11, chemin Vincent - District électoral 2 / Minor exemption – Fence height – 11 chemin Vincent – Electoral district 2
- c) Dérogation mineure – Hauteur d'une clôture – 205, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Minor exemption – Fence height – 205 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2
- 7.2) **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**
- 7.3) **USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES**
- 7.4) **PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**
- 7.5) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
- a) Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1328-24 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües / Presentation and tabling of the first draft of by-law number 1328-24 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Corrections to the MIX2-CV-6 and MIX2-CV-1 specification grids – Clarifications for mixed uses and overhanging constructions for semi-detached or adjoining dwellings
- b) Adoption du premier projet de règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües / Adoption of the first draft by-law number 1328-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Corrections to the specification grids MIX2-CV-6 and MIX2-CV-1 – Clarifications for mixed uses and overhanging constructions for semi-detached or adjoining dwellings
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- a) Nomination d'un membre du personnel municipal pour siéger sur le conseil d'administration de la Corporation d'Habitation de Chelsea (CHC) / Nomination of a staff member to sit on the Board of directors of the Chelsea Housing Corporation (CHC)
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- 12) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que l'ordre du  
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le procès-  
verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2024 soit et est par la présente  
adopté.

## **SESSION ORDINAIRE – 1 OCTOBRE 2024**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 1 octobre 2024 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, et les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** en présentiel, Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Me Charles-Hervé Aka, Directeur du Service des affaires juridiques et du greffe, et Mme Marie-Pier Drolet, agente aux communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 27 minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 8 h 05.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **315-24**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

#### **Ajouter :**

- 6.6 d) Calendrier des sessions ordinaires pour l'année 2025

#### **Retirer :**

- 5 e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques du 21 mai 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212
- 6.2 a) Octroi du contrat pour des travaux d'installation d'un système de traitement des eaux usées (abroge et remplace la résolution numéro 75-23)

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **316-24**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 10 septembre 2024 et celui de la session extraordinaire du 27 septembre 2024 soient et sont par la présente adoptés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 6 AOÛT AU 9 SEPTEMBRE 2024 AU MONTANT DE 1 061 845,68 \$**

**DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – AOÛT 2024**

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 13 MAI ET DU 17 JUIN 2024 ET QUE CES DOCUMENTS SOIENT CONSERVÉS AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 21 AOÛT 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LA COTE DE CLASSIFICATION 114.204**

### **317-24**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1325-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT LES TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLES AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000,00 \$**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 2 de la *Loi concernant les droits de mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1), la Municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition du droit de mutation qui excède 500 000,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité travaille sur différentes initiatives de diversification des revenus;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier le taux applicable pour les tranches de la base d'imposition du droit de mutation qui excède 500 000,00 \$ établi selon le règlement numéro 1080-18;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement fut donné lors de la session régulière du conseil tenue le 10 septembre 2024 et que le projet fut présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1325-24 – Règlement modifiant les taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 \$ » soit et est par la présente adopté.

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **317-24 (suite)**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **318-24**

#### **PROLONGEMENT DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UNE PÉRIODE D'UN MOIS**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 174-23, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier) pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles au montant de 1 709 500,04 \$, incluant les taxes, pour une durée de dix-sept (17) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 268-24, le conseil a octroyé le nouveau contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles à la compagnie Location Martin-Lalonde inc. et que le contrat débute le 1<sup>er</sup> février 2025;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a demandé à la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier) de prolonger le contrat actuel pour une période d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2025;

ATTENDU QUE la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier) a accepté de prolonger leur contrat jusqu'au 31 janvier 2025 aux mêmes conditions établies au cahier des charges daté du 4 mai 2023 et au même montant mensuel de 101 236,92 \$, incluant les taxes, qui représente un montant net de 92 442,81 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande le prolongement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour une période d'un mois et qu'il sera payé par le budget de fonctionnement 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise le prolongement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour une durée d'un mois au montant de 101 236,92 \$, incluant les taxes, à la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024

### **318-24 (suite)**

Les fonds nécessaires seront budgétés en 2025 pour les postes budgétaires suivants :

02-451-10-446 (Contrat de cueillette / Déchets domestiques)  
02-451-90-446 (Contrat de cueillette / Gros meubles, etc.)  
02-452-10-446 (Contrat de cueillette / Matières recyclables)  
02-452-35-446 (Contrat de cueillette / Matières compostables)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **319-24**

#### **AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME CIMA+ S.E.N.C. NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 267-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. au montant de 616 266,00 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis ainsi que la surveillance pour la réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 228 208,35 \$, incluant les taxes, a été autorisé par résolution pour les avenants 401 à 414;

ATTENDU QUE le mandat initial comportait 65 jours de surveillance des travaux, mais qu'il y a eu un dépassement;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 72-24, le conseil a autorisé la surveillance supplémentaire pour les travaux réalisés en 2023 puisqu'il y a eu dépassement du nombre de jours de surveillance prévu au contrat;

ATTENDU QUE les travaux de réfection ont repris le 3 juin 2024 et que 20 jours additionnels de surveillance ont été nécessaires;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ s.e.n.c. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

<b>AVENANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>HONORAIRES</b>
Avenant 416 rév.02	Surveillance additionnelle du 3 juin au 22 juillet 2024	31 815,40 \$
<b>Total services professionnels d'ingénierie non prévus</b>		31 815,40 \$
<b>TPS (5 %)</b>		1 590,77 \$
<b>TVQ (9,975 %)</b>		3 173,59 \$
<b>TOTAL</b>		36 579,76 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 36 579,76 \$, incluant les taxes, pour l'avenant numéro 416 rév.02;

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **319-24 (suite)**

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la réfection du chemin de la Rivière seront financés par les règlements d'emprunt numéro 1115-19 et 1173-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour l'avenant numéro 416 rév.02 pour la réfection du chemin de la Rivière à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 36 579,76 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlements d'emprunt numéro 1115-19 et 1173-20.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **320-24**

#### **MANDAT DE TROIS ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du Code municipal :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **320-24 (suite)**

QUE la Municipalité de Chelsea joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'UN contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **321-24**

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 86-23 CONCERNANT LA CRÉATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

ATTENDU QUE le projet de loi 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021 c 25), sanctionné le 22 septembre 2021, modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents d'organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*;

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **321-24 (suite)**

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8.1 du projet de Loi 64, il y a lieu de créer, par résolution, le Comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, et de nommer les membres qui le compose;

ATTENDU QUE le comité fut créé le 14 mars 2023 par le biais de la résolution numéro 86-23 et qu'il y a lieu de mettre à jour les membres du comité;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 8 du projet de Loi 64, la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme public veille à y assurer le respect et la mise en œuvre de la présente loi et que ces fonctions peuvent être déléguées par écrit, en tout ou en partie, à un membre de l'organisme public ou à un membre du personnel de direction;

ATTENDU QUE ce comité relève de la personne déléguée, qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

ATTENDU QUE ledit comité est chargé de soutenir le responsable délégué dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations, en vertu de la loi, et qu'il exerce aussi les fonctions qui lui sont confiées par la présente loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu de modifier la résolution numéro 86-23 pour nommer les personnes suivantes pour siéger au sein de ce comité :

- la Directrice générale et greffière-trésorière
- le Directeur des services juridiques et du greffe et responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels
- la Greffière adjointe
- la Technicienne en documentation
- la Responsable des communications

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **322-24**

#### **MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, DES INFRASTRUCTURES ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'ÉLABORATION D'UNE « APPROCHE VISION ZÉRO »**

ATTENDU QUE la vie et la santé de toutes les personnes qui vivent et voyagent dans la Municipalité sont notre priorité absolue, et que personne ne devrait mourir ou être gravement blessé en circulant dans les rues de notre Municipalité;

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **322-24 (suite)**

ATTENDU que la mobilité et vie active et un des cinq piliers stratégiques du Plan Stratégique 2040 de la Municipalité, un pilier qui vise entre autres à garantir la sécurité du réseau municipal pour encourager la mobilité durable;

ATTENDU QU'adopter une politique vision zéro qui vise à améliorer la sécurité routière est une des recommandations clés dans le Plan d'action du Plan directeur du transport actif 2021-2026 de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre en place une « Approche Vision Zéro » qui vise à réduire à zéro le nombre de décès et blessures graves, laquelle permettrait d'améliorer la sécurité de tous par différents moyens;

ATTENDU QUE pour y arriver, la Municipalité souhaite élaborer un plan et repenser la stratégie à l'égard de la sécurité routière sur son territoire afin de prioriser la sécurité de tous par différents moyens, que ce soit en réduisant la vitesse, en sensibilisant les citoyens pour favoriser un comportement sécuritaire ou en sécurisant les routes grâce à une conception et des aménagements appropriés, entre autres;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite éliminer toutes collisions sur la route et protéger les personnes les plus vulnérables, tels que piétons, enfants, aînés, cyclistes et motocyclistes, ainsi que tous les usagers de la route;

ATTENDU QUE la sécurité routière est un défi de taille qui nécessite un travail de collaboration continu entre la Municipalité et ses partenaires;

ATTENDU QU'UNE « Approche Vision Zéro » peut contribuer à un environnement routier plus sûr pour tous;

ATTENDU QUE « l'Approche Vision Zéro » repose sur les concepts clés suivants :

- repenser le système de transport de manière à ce qu'il soit conçu pour prévenir toute collision qui peut être évitée, et minimiser les conséquences de celles inévitables;
- prendre des décisions basées sur des faits;
- poser des actions portant sur les causes mêmes des collisions, l'objectif étant d'éliminer les risques à la source pour tous les usagers de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu de mandater la Direction générale et le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable pour l'élaboration d'une « Approche Vision Zéro ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

**323-24**

**AUTORISATION – DÉPÔT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
– DEMANDE AU FONDS MUNICIPAL D'ACTION JURIDIQUE – VOLET III –  
SOUTIEN FINANCIER CONCERNANT L'INTIMIDATION OU LE  
HARCÈLEMENT ENVERS LES ÉLU(E)S ET LES EMPLOYÉ(E)S  
MUNICIPAUX (FMAJ)**

ATTENDU QUE le harcèlement et l'intimidation au sein de la Municipalité de Chelsea peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé mentale et physique des élu(e)s et employé(e)s, ainsi que sur l'ambiance de travail et la productivité globale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est déterminée à offrir un environnement de travail respectueux et sécuritaire pour tous les élu(e)s et employé(e)s;

ATTENDU QUE la Municipalité a d'ailleurs adopté une politique favorisant la prévention de la violence (incivilité, intimidation et harcèlement) le 9 août 2022, laquelle s'appuie sur la *Charte des droits et libertés de la personne* et s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur les normes du travail*;

ATTENDU QUE la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions* a été sanctionnée le 6 juin 2024 à l'Assemblée Nationale du Québec;

ATTENDU QUE la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* a été sanctionné le 21 mars 2024 à l'Assemblée Nationale du Québec et que plusieurs obligations en découlent pour les municipalités, comme celle d'agir à différents niveaux sur la prévention et la prise en charge du harcèlement et de la violence en milieu de travail;

ATTENDU QUE nous souhaitons entreprendre des démarches légales contre un citoyen afin de faire face à des comportements de harcèlement et d'intimidation éprouvés;

ATTENDU QUE ces démarches peuvent engendrer des coûts juridiques significatifs qui pourraient mettre en péril nos ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé unanimement et résolu d'autoriser la Municipalité de Chelsea à effectuer une demande d'aide financière en vertu du Volet III – Soutien financier concernant l'intimidation ou le harcèlement envers les élu(e)s et employé(e)s municipaux – couvert par le Fonds municipal d'action juridique (FMAJ) auprès de l'Union des municipalités du Québec afin de protéger les élu(e)s et employé(e)s et de maintenir un environnement de travail sain dans le cadre du litige avec un citoyen.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **324-24**

#### **CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses sessions ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le greffier-trésorier donnera un avis public du contenu du calendrier;

ATTENDU QU'EN vertu du règlement municipal numéro 1307-24 concernant la régie interne du conseil, les sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea auront lieu à 19 h dans la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sauf exception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil établit le contenu du calendrier des sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea, pour l'année 2025, qui est le suivant :

<b>SESSIONS ORDINAIRES 2025</b>	
<b>Conseil de la Municipalité de Chelsea</b>	
<b>Salle du conseil de la MRC des Collines 19 h</b>	
Mardi	14 janvier
Mardi	4 février
Mardi	11 mars
Mardi	8 avril
Mardi	6 mai (Hollow Glen)
Mardi	3 juin
Mercredi	2 juillet
Mardi	19 août (Farm Point)
Mardi	16 septembre
Mercredi	1 octobre
Mardi	à déterminer
Mardi	2 décembre

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution 233-24 adoptée le 2 juillet 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **325-24**

#### **DÉROGATION MINEURE – RÉGULARISER UNE TERRASSE, UN PATIO, UNE VÉRANDA, UN ESCALIER ET UNE AIRE DE STATIONNEMENT SITUÉS DANS LES MARGES LATÉRALES ET ARRIÈRE – 241, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 551 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22, afin de régulariser :

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **325-24 (suite)**

- une terrasse située à 0 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
- un patio situé à 0,3 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une véranda située à 2,36 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- un escalier situé à 0,95 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 2 m;
- une aire de stationnement située à 0,34 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
- une aire de stationnement située à 0,55 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 septembre 2024;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 septembre 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22 sur le lot 2 635 551 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea, afin de régulariser :

- une terrasse située à 0 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m, à la condition que tout revêtement de sol en pierre situé sur une propriété municipale ou une propriété de la Commission de la capitale nationale soit retiré;
- une véranda située à 2,36 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- un escalier situé à 0,95 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 2 m;
- une aire de stationnement située à 1,2 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
- une aire de stationnement située à 0,55 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 m.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil n'accorde pas la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22 sur le lot 2 635 551 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea, afin de régulariser :

- un patio situé à 0,3 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **325-24 (suite)**

- une aire de stationnement située à 0,34 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **326-24**

#### **DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE TOTALE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES – 891, CHEMIN DU LAC-MEECH – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 029 953 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 891, chemin du Lac-Meech, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie totale de 129,58 mètres carrés pour des bâtiments accessoires, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 limite cette superficie à 95 mètres carrés;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 septembre 2024;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 septembre 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 029 953 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 891, chemin du Lac-Meech, afin d'autoriser une superficie totale de 129,58 mètres carrés pour des bâtiments accessoires, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 limite cette superficie à 95 mètres carrés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **326-24 (suite)**

La conseillère Kimberly Chan demande le vote :

POUR	CONTRE
- Kimberly Chan	- Dominic Labrie
- Christopher Blais	- Rita Jain
- Cybèle Wilson	
- Enrico Valente	

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **327-24**

#### **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE RATTACHÉE – 185, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 6 546 606 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne rattachée pour le commerce « Halo Studio Pilates »;

ATTENDU QUE les dimensions, la localisation, la forme, le design, le format du message, la couleur, et les matériaux de l'enseigne s'harmonisent à l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour une enseigne rattachée, au 185, chemin d'Old Chelsea, et ce, conformément :

- à la demande numéro 2024-20052;
- aux détails de l'enseigne, soumis par courriel le 6 septembre 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **328-24**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1326-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – CONDITIONS D'APPROBATION D'UN LOGEMENT ADDITIONNEL**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QU'IL y a eu des demandes pour permettre des logements additionnels de plus de 90 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QU'IL y a présentement une crise du logement et que les caves et sous-sols sont souvent des espaces sous-utilisés;

ATTENDU QUE, de ces faits, il y a lieu d'alléger les conditions à rencontrer pour aménager un logement additionnel à même une habitation unifamiliale isolée afin d'augmenter leur nombre et ainsi accroître l'offre de logements locatifs et intergénérationnels sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 3 juillet 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Règlement numéro 1326-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Conditions d'approbation d'un logement additionnel », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **329-24**

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 346-22 CONCERNANT LE COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION (CDD)**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la session du conseil du 3 novembre 2020 le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un conseil qui a adopté un règlement régissant les demandes de démolition doit constituer un comité ayant pour fonctions d'étudier les demandes de démolition;

ATTENDU QU'EN vertu de ce même article, ce comité doit être formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable;

ATTENDU QUE le conseil a nommé sur le CDD la conseillère Mme Kimberly Chan (présidente), le conseiller M. Dominic Labrie et le Maire M. Pierre Guénard, par le biais de la résolution 346-22 adoptée le 6 décembre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu de remplacer la conseillère Kimberly Chan sur le CDD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu de remplacer la conseillère Kimberly Chan par la personne suivante :

- Cybèle Wilson, conseillère

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseiller Dominic Labrie et le Maire Pierre Guénard siègent toujours au CDD.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer le conseiller Dominic Labrie à titre de président.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **330-24**

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE RÉDUIRE LA VITESSE SUR LA ROUTE 105 SUD**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable est responsable de la route 105, du chemin d'Old Chelsea à la limite sud de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité est soucieuse de la sécurité des citoyens qui empruntent cette route, vu le nombre grandissant de familles sur son territoire, que le sentier récréatif la Voie Verte Chelsea traverse la route 105 et qu'un nouveau développement est en cours de réalisation;

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **330-24 (suite)**

ATTENDU QUE l'article 491 du Code de la sécurité routière du Québec interdit à un enfant de moins de 12 ans de circuler à bicyclette sur un chemin public de plus de 50 km/h à moins qu'il ne soit sur une piste cyclable ou accompagné d'un adulte;

ATTENDU QUE l'absence d'une piste cyclable en bordure de la route et d'accotements adéquats mettent à risque la sécurité de tous;

ATTENDU QUE le 5 juillet 2022 et le 6 septembre 2016, la Municipalité a adopté des résolutions afin de faire la demande officielle au ministère pour diminuer la vitesse sur ce tronçon;

ATTENDU QU'UN radar pédagogique a été installé en collaboration avec le Ministère visant à encourager les conducteurs à diminuer leur vitesse et à sensibiliser tous les usagers de la route à l'adoption de comportements sécuritaires;

ATTENDU QUE des analyses ont également été effectuées tenant compte du débit journalier de circulation, de la fréquence et gravité des accidents en raison de la vitesse, de la présence de conditions particulières responsables de problèmes de sécurité, entre autres;

ATTENDU QUE la route 105 a fait plusieurs victimes au fil des années;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu avec divers intervenants du Ministère des Transports et de la Mobilité durable au sujet de la vitesse pratiquée dans cette portion de la route;

ATTENDU QUE le Ministère a déjà fait des exceptions à la règle du 70 km/h dans d'autres municipalités sur le même type de route;

ATTENDU QUE le Comité Mobilité Chelsea a été créé pour favoriser une saine collaboration dans le domaine des transports sur le territoire de Chelsea et que des rencontres ont lieu périodiquement, où les représentants de la Municipalité ainsi que ceux du Ministère se rencontrent pour discuter de divers enjeux et dossiers en cours;

ATTENDU QUE le Ministère s'est engagé à analyser la possibilité de réduire la vitesse à cet endroit lors d'une rencontre tenue en juin 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une pétition des résidents en août 2024 à cet effet mettant en lumière les nombreux facteurs de danger de circuler sur ce tronçon de la route 105, tant pour les marcheurs, cyclistes que les automobilistes;

ATTENDU QUE le transport actif et sécuritaire est une préoccupation majeure pour la Municipalité de Chelsea, et le conseil a adopté un Plan directeur de transport actif ainsi qu'un plan stratégique dans lequel on retrouve un pilier stratégique de « mobilité et vie active » axé sur un réseau de transport sécuritaire et accessible à tous;

ATTENDU QUE la vitesse a été réduite à 50 km/h sur la route 105 du chemin d'Old Chelsea, en direction nord, jusqu'au chemin Saint-Clément;

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **330-24 (suite)**

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que la Municipalité de Chelsea demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de réévaluer la circulation et la sécurité de ce tronçon de la route 105 et reconsidérer la demande initiale de réduction de la vitesse à 50 km/h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **331-24**

#### **MODIFICATION DU NOM DU COMITÉ DE GESTION DES CIMETIÈRES HISTORIQUES DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le 27 octobre 2004, la Municipalité de Chelsea fut déclarée propriétaire du lot 2 635 547 au cadastre du Québec, soit le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE le 2 octobre 2017, la Société historique de la Vallée de la Gatineau a procédé au transfert de propriété du Cimetière des Pionniers situé au 587, route 105 à Chelsea connu comme étant le lot 2 636 051 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le mandat actuel du comité de gestion des cimetières est le suivant :

*« Le mandat du comité de gestion des cimetières est de soumettre des recommandations au conseil municipal concernant la préservation, la mise en valeur, ainsi que la gestion financière, humaine et matérielle du Cimetière protestant d'Old Chelsea et du Cimetière des Pionniers, de même que le Cénotaphe et ce conformément au statut de monuments historiques stipulés au règlement 335 de la Municipalité de Chelsea. »*

ATTENDU QUE lors de la dernière rencontre des membres du comité de gestion des cimetières historiques de Chelsea tenue le 19 juin 2024, les membres ont proposé à l'unanimité que le comité ait un nom qui reflète davantage leur mandat;

ATTENDU QUE les membres proposent que le nouveau nom du comité soit « Comité consultatif des cimetières historiques de Chelsea »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil municipal approuve le nouveau nom du comité, soit le « Comité consultatif des cimetières historiques de Chelsea ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **332-24**

#### **AMÉNAGEMENT D'ACCÈS PUBLICS À LA RIVIÈRE GATINEAU DANS LES SECTEURS DE FARM POINT ET DU CHEMIN BURNETT**

ATTENDU QUE le projet d'accès public à l'eau est une priorité du conseil municipal qui est conscient de la forte demande pour de tels aménagements de la part des citoyens de la Municipalité de Chelsea depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE qu'une consultation publique a eu lieu en 2021 sur l'aménagement des berges à Farm Point et révèle que des aménagements modestes sont à privilégier;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire également officialiser un accès au chemin Burnett;

ATTENDU QUE la Société de sauvetage du Québec a été mandatée à l'automne 2023 de faire l'évaluation de ces deux sites appartenant à la Municipalité de Chelsea soit le site situé dans le secteur Farm Point, entre le parc et le centre communautaire, ainsi que le secteur du chemin Burnett;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que les sites en question, soit celui dans le secteur de Farm Point situé entre le parc et le centre communautaire, et celui dans le secteur du chemin Burnett soient rendus officiels pour l'aménagement d'accès publics à l'eau et mandate l'administration municipale d'élaborer un plan de mise en œuvre afin de rendre ces accès sécuritaires et accessibles en 2025, tout en minimisant l'impact sur les voisins et en aménageant des espaces de stationnement sécuritaires.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **333-24**

#### **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique du Québec déclare la semaine du 6 au 12 octobre 2024, la Semaine de la prévention des incendies;

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la prévention des incendies est « *Le premier responsable, c'est toi!* »;

ATTENDU QUE durant la Semaine de prévention des incendies, les services d'incendies du pays renseignent le grand public sur les dangers du feu et la bonne manière de se protéger contre l'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de proclamer la semaine du 6 au 12 octobre 2024 « Semaine de la prévention des incendies » dans la Municipalité de Chelsea.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION ORDINAIRE –1 OCTOBRE 2024**

### **334-24**

#### **INTÉGRATION EMPLOYÉS MATRICULES 253 ET 255**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 106-24 datée du 12 mars 2024, le Service de sécurité incendie procédait à l'embauche de plusieurs nouveaux pompiers et pompières;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 249-24, la pompière Justine Dumas et le pompier Adam Magnan Roberge reportaient leur intégration au plus tard le 12 mars 2025;

ATTENDU QU'APRÈS avoir communiqué avec le Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, ils sont prêts à débiter leur intégration au sein du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que sur la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, Madame Justine Dumas et Monsieur Adam Roberge Magnan débutent leur intégration dès le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **335-24**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session ordinaire soit levée à 20 h 52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Pierre Guénard  
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /  
TABLING OF DOCUMENTS**

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Sommaire par service

	205 157.65 \$
Administration Générale	123 475.22 \$
COMMUNICATIONS	1 406.46 \$
Entretien	150 281.55 \$
Environnement et Urbanisme	105 289.93 \$
Loisirs et Culture	8 329.41 \$
Ressources Humaines	1 233.12 \$
Sécurité Publique	151 635.77 \$
Travaux Publics et Infrastructure	73 684.39 \$
	<hr/>
	<b>820 493.50 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-10-09



## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
32479	2024-09-16	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	11305	Dépôt branches - PLuie 2024 \ Services techniques autres	02-230-00-459	172.46 \$	172.46 \$	
32480	2024-09-16	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	5561	Émondage - Hollow Glen - pluie 2024 \ Services techniques autres	02-230-00-459	977.29 \$	977.29 \$	
32481	2024-09-16	Association des Residents de Hollow Glen	Fond vert 24 G	Projet fond vert - Lac Mountains (FINAL) \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	936.47 \$	936.47 \$	
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-936.47 \$		
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	936.47 \$		
32482	2024-09-16	BATTERIES OUTAOUAIS INC	6040	Batteries pour CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	74.73 \$	74.73 \$	
32483	2024-09-16	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0304647	Pièce de plomberie \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	13.55 \$	925.88 \$	
				0304605	Crépine universelle - cuisine garage \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522		29.88 \$
				0304649	CAM134; BOYAU HYDRAULIQUE + PIECE CONNEXES \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525		882.45 \$
32484	2024-09-16	Construction DJL, Agence Wakefield	18068795	Granulat ch. REID \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	323.28 \$	2 168.39 \$	
			18066118	Granulats \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	1 845.11 \$		
32485	2024-09-16	CONSULT'EAU	26768	Appel de service; remplacement barre d'alimentation protecteur \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	79.33 \$	79.33 \$	
32486	2024-09-16	Douglas Morrison Ltee	7994	Huile \ Huile, graisse	02-320-00-633	1 433.74 \$	1 536.88 \$	
			197334	Location de réservoir \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	103.14 \$		
32487	2024-09-16	DUPONT & DUPONT FORD	FD49280	CAM123; Insulator \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	97.79 \$	1 350.09 \$	
			FD49269	CAM123; SHOCK ABSORBER ASSEMBLY \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	356.47 \$		
			FD48991	CAM131; CABLE ASSEMBLY. RING, SEAL \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	367.83 \$		
			FD49059	CAM131; PIECES MÉCANIQUES DIVERSES \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	528.00 \$		
32488	2024-09-16	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	38431	POmpage et nettoyage Station Hudson \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	2 012.06 \$	2 012.06 \$	
32489	2024-09-16	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Août 2024	Frais de gestion Centre Meredith - Août 2024 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-147 055.83 \$	142 985.04 \$	
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-5 069.13 \$		
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-10 112.75 \$		
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	162 237.71 \$		
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	147 055.83 \$		
15% Hydro 08/24	15% Électricité Centre Meredith - Août 2024 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-4 070.79 \$					
32490	2024-09-16	FYNSTONE CONSTRUCTION INC	151	Granulats ch. Fleury - Pluie2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	3 621.02 \$	3 621.02 \$	
32491	2024-09-16	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	23421	Granulats sentiers - pluie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	297.01 \$	297.01 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
32492	2024-09-16	GOLIAX	F-107494	Numéros civiques \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	208.24 \$	208.24 \$
32493	2024-09-16	GROUPE ABS inc	172077 A	Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière \ Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière	23-040-00-721	5 323.46 \$	6 536.34 \$
			172077 B	Indexation; Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	255.52 \$	
			173322 A	Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière \ Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière	23-040-00-721	925.90 \$	
			173322 B	Indexation; Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	31.46 \$	
32494	2024-09-16	Johanne Renaud	REMB LCCFP 24	Remboursement frais location de salle suite à une annulation \ Location Centre comm.Farm Point	01-234-70-016	140.00 \$	140.00 \$
32495	2024-09-16	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9010087384	Copies - imprimante finances - Août 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	143.72 \$	143.72 \$
32496	2024-09-16	Laboratoire Micro B	21271	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	86.81 \$
32497	2024-09-16	LOCATION SAUVAGEAU	M326588-05	Location annuelle - Véhicule programme de vidange de fosses septiques \ Location annuelle - Véhicule PVFS	02-490-00-515	1 200.34 \$	1 200.34 \$
32498	2024-09-16	Marie-Pier Drolet	Fond vert 24 H	Projet fond vert \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	200.00 \$	200.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-200.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	200.00 \$	
32499	2024-09-16	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	787175	Bas de porte + tuyau ABS \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	32.74 \$	54.57 \$
			789120	Lubrifiant \ Huile, graisse	02-390-00-633	21.83 \$	
32500	2024-09-16	MAZOUT G. BELANGER INC.	01828837	ESSENCE 667.3l \ Essence	02-220-01-631	90.52 \$	4 315.09 \$
				Essence	02-320-01-631	206.69 \$	
				Essence	02-330-01-631	321.93 \$	
				Essence	02-390-01-631	450.52 \$	
				Essence	02-490-01-631	23.70 \$	
				Essence	02-610-01-631	8.18 \$	
				Essence	02-470-01-631	8.18 \$	
			01828836	Diesel 2076.8L \ Diesel	02-220-02-631	170.89 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 275.85 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 525.73 \$	
32501	2024-09-16	MES PIECES AUTOPARTS	1-480003	REMORQUE001 - Batteries \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	215.81 \$	464.10 \$
			1-479202	Emergency switch \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	33.28 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			1-479434	CAM126; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	215.01 \$	
32502	2024-09-16	MORIN RELATIONS PUBLIQUES	F1823	Honoraires - dossier école \ Honoraires professionnels autres	02-141-00-419	845.07 \$	845.07 \$
32503	2024-09-16	P.S. BELISLE CONSTRUCTION LTEE	1023	Inspection toiture suite à un accrochage d'équipement \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-230-00-522	143.72 \$	143.72 \$
32504	2024-09-16	PIÈCE COURCHESNE	932-814242	cam134; HUILE HYDRAULIQUE \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	343.98 \$	343.98 \$
32505	2024-09-16	Pièces de camions JMC	073611	CAM127; MUDFLAPS \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	271.06 \$	271.06 \$
32506	2024-09-16	Pilon Ltee	1689718-1 1690306-1	Ciment et outil connexes pour HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains Clous - ch. Fleury - pluie2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-130-00-522 02-230-00-649	32.06 \$ 155.94 \$	188.00 \$
32507	2024-09-16	Pompaction inc.	GEN019347 POMPA-FV1448	Facture FV138589 - Paiement en double \ Location - Machineries, outillage et équipement Réparation pompe d'eau brute \ Réparation pompe d'eau brute	02-415-30-516 02-413-30-522	-4 079.45 \$ 8 561.90 \$	4 482.45 \$
32508	2024-09-16	Priscilla Perron	Fond vert 24 I	Projet fond vert \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté Excédent affecté - Fonds Vert municipal	02-470-01-971 03-510-10-002 59-131-11-000	50.00 \$ -50.00 \$ 50.00 \$	50.00 \$
32509	2024-09-16	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	7549	Location 10 roues - ch. Lac-Meech pluie2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	966.51 \$	966.51 \$
32510	2024-09-16	Riobec Securite Inc.	408419	Lunettes de sécurité \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	68.09 \$	68.09 \$
32511	2024-09-16	RYLIE'S MOBILE MECANICIEN MOBILE	1074	Réparation scie à chaîne \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	183.96 \$	183.96 \$
32512	2024-09-16	SANI-TEC	224807	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	1 652.48 \$	1 652.48 \$
32513	2024-09-16	SEGUIN MORRIS INC.	34946	Appel de service - brancher moteur pour coagulant \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	2 453.25 \$	2 453.25 \$
32514	2024-09-16	Services de sécurité ADT CANADA INC.	34168776	Télésurveillance feu 28/07 au 27/10/2024 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	89.51 \$	89.51 \$
32515	2024-09-16	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-341823 FC-341395 FC-341813	Bouchon femelle \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains Membranes géotextile; Hollow Glen - pluie2024 \ Pièces et accessoires autres - Membranes géotextile - - pluie2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-415-20-522 02-230-00-649 02-230-00-649	93.51 \$ 2 304.16 \$ 2 304.16 \$	4 701.83 \$
32516	2024-09-16	Steve Desjourdy	VERT 24 E	Projet de verdissement \ Biens non durables - autres	02-470-00-629	400.00 \$	400.00 \$
32517	2024-09-16	Suphawan Saicheua	Fond vert 24 J	Projets fond vert \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté Excédent affecté - Fonds Vert municipal	02-470-01-971 03-510-10-002 59-131-11-000	125.10 \$ -125.10 \$ 125.10 \$	125.10 \$
32518	2024-09-16	TRANE CANADA ULC	314770775	Centre Meredith - Travaux d'entretien quinquennal chiller \ Centre Meredith - Travaux d'entretien quinquennal chiller	02-701-27-522	10 504.12 \$	10 504.12 \$
32519	2024-09-16	VAPOREL EAU PURE	90204	Bouteilles d'eau \ Aliments, café, eau, etc.	02-320-00-610	26.07 \$	52.15 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	26.08 \$	
32520	2024-09-19	Pompaction inc.	POMPA-FV1403	Appel d'urgence - Location de 1 pompe eau brute \ Appel d'urgence - Location de 1 pompe eau brute	02-413-30-516	3 006.68 \$	7 489.13 \$
			GEN019347	Facture FV138589 - Paiement en double \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-415-30-516	-4 079.45 \$	
			POMPA-FV1448	Réparation pompe d'eau brute \ Réparation pompe d'eau brute	02-413-30-522	8 561.90 \$	
32521	2024-09-20	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	11370	Dépôt de branches - pluie 2024 \ Services techniques autres	02-230-00-459	86.23 \$	86.23 \$
32522	2024-09-20	9477-7604 QUEBEC INC/ GROUPE SIGNALISATION	212136	Signaleurs (Rétablissement pluie 2024; Reid et chemin de la Montagne) \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	6 795.18 \$	6 795.18 \$
32523	2024-09-20	Bionest	SV421024	Contrat entretien Bionest \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	964.20 \$	2 739.87 \$
			SV420657	Contrat entretien Bionest \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	1 293.57 \$	
			SV421736	Contrat entretien système Bionest \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	321.40 \$	
			SV421667	contrat entretien système Bionest \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	160.70 \$	
32524	2024-09-20	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0305295	Bois pour side board camion \ Bois	02-320-00-624	92.79 \$	207.39 \$
			2415633	Peinture \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	33.32 \$	
			0305589	Piquets de bois \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	41.05 \$	
			2416420	coupe-branche contre lame \ Petits outils	02-390-00-643	40.23 \$	
32525	2024-09-20	Bouquinart	108258	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	139.18 \$	219.87 \$
			108259	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	80.69 \$	
32526	2024-09-20	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	88025	télécommunication - Usine \ Télécommunication annuelle - Usine	02-412-30-331	396.69 \$	396.69 \$
32527	2024-09-20	Centre de Verification Technique Outaouais	237250	CAM123; Vérification mécanique lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	287.44 \$	574.88 \$
			239072	CAM103; Vérification mécanique lourd \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	287.44 \$	
32528	2024-09-20	Chemaction	F 75980	Conductivimètre - Usine d'eau potable \ Conductivimètre - Usine d'eau potable	02-412-30-725	1 130.20 \$	1 130.20 \$
32529	2024-09-20	Construction DJL, Agence Wakefield	18068825	Granulats ch. Reid - Pluie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	1 491.95 \$	1 966.17 \$
			18070705	20 tonnes d'asphalte EC-10 \ 20 tonnes d'asphalte EC-10	02-320-00-625	474.22 \$	
32530	2024-09-20	Constructions Lafarge Que Ltee	720143012	Granulats - pluie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	471.55 \$	471.55 \$
32531	2024-09-20	DENIS MASSIE ARCHITECT ET PAYSAGISTE INC	M2420.08.015	Octroi contrat serv. prof. - Plan aménagement cimetièrre protestant (don) \ Serv. prof. - Plan aménagement cimetièrre protestant (don)	02-631-01-522	9 077.86 \$	9 077.86 \$
32532	2024-09-20	ENTREPRISE ELECTRIQUE DES McGUIRE	2510	Réparation luminaires \ Ent. & rép. - reseau d'eclairage	02-340-00-521	1 673.61 \$	1 673.61 \$
32533	2024-09-20	EPURSOL	0000114247	Contrat vidange de fosses septique \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	19 019.74 \$	37 746.87 \$
			0000114135	Contrat vidange de fosses septique \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	18 727.13 \$	
32534	2024-09-20	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	527226	Cahier de notes \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	89.53 \$	89.53 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
32535	2024-09-20	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	23565	Location camion 12 roues - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	932.68 \$	3 930.77 \$
			23577	Location camion 12 roues - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 271.83 \$	
			23597	Location camion 12 roues ch. Reid - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 144.63 \$	
			23618	Location camion 12 roues ch. Reid - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	581.63 \$	
32536	2024-09-20	H2LAB INC	115951	H2O surface \ H2O surface	02-470-00-453	722.39 \$	722.39 \$
32537	2024-09-20	INTER OUTAOUAIS	325110G	CAM134; Lampe auxiliaire \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	4.76 \$	78.69 \$
			CM316540G	Crédit 2023; wheel check \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-23.40 \$	
			326387G	CAM109; filtre d'air \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	97.33 \$	
32538	2024-09-20	JFSA EXPRETS-CONSEILS EN RESSOURCES HYDROLYQUES ET ENVIR.	ENV2408-012	Surveillance - Enlèvement barrière ruisseau Chelsea \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	4 028.95 \$	4 028.95 \$
32539	2024-09-20	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019243392	3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000Kg \ 3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000 kg	02-414-30-635	6 797.32 \$	6 797.32 \$
32540	2024-09-20	L'Entrepot du Couvre Plancher	46652	Tuile pour plancher HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	86.23 \$	86.23 \$
32541	2024-09-20	Laboratoire Micro B	21349	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	173.62 \$
			21409	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	
32542	2024-09-20	LOCATION BATTLEFIELD	340034995	Location rouleau compacteur - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	2 794.71 \$	4 424.34 \$
			340034948	Location plaque vibrante - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 629.63 \$	
32543	2024-09-20	MATERIAUX J. LAJEUNESSE INC	765750	Ponceaux - Pluie 2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	3 721.74 \$	3 721.74 \$
32544	2024-09-20	MAZOUT G. BELANGER INC.	01825872	Diesel 2345.8L \ Diesel	02-220-02-631	189.86 \$	9 731.29 \$
				Diesel	02-320-02-631	1 417.50 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 695.12 \$	
				Diesel	02-390-02-631	258.75 \$	
			01833502	Diesel 3068.4L \ Diesel	02-220-02-631	239.21 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 786.04 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 135.85 \$	
				Diesel	02-390-02-631	326.04 \$	
				Essence 1007.1L \ Essence	02-220-01-631	137.27 \$	
			01825871	Essence	02-320-01-631	313.45 \$	
				Essence	02-330-01-631	488.22 \$	
				Essence	02-390-01-631	683.21 \$	
				Essence	02-490-01-631	35.94 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-610-01-631	12.41 \$	
				Essence	02-470-01-631	12.42 \$	
32545	2024-09-20	MES PIECES AUTOPARTS	1-481674	CAM131; Washer nozzle \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	39.06 \$	50.10 \$
			1-481673	solder \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	11.04 \$	
32546	2024-09-20	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	763197	Licenses Microsoft 365 07/09/2024 au 06/09/2025 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	5 923.44 \$	18 638.37 \$
				Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	12 714.93 \$	
32547	2024-09-20	PARAGRAPHE	228104	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	52.48 \$	52.48 \$
32548	2024-09-20	Pièces de camions JMC	073930	lumière \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	20.41 \$	20.41 \$
32549	2024-09-20	Pilon Ltee	1696388-1	Ciment, palletes + livraison \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	574.88 \$	574.88 \$
32550	2024-09-20	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	7583	Location camion 10 roues; Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	9 170.25 \$	9 170.25 \$
32551	2024-09-20	Raymond Belisle cartage enr.	4230	Location camion 12 roues; Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 034.78 \$	13 452.07 \$
			4188	Location camion 12 roues; Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 552.16 \$	
			4189	Location camion 12 roues - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	862.31 \$	
			4187	Location camion 12 roues - Pluie2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 724.63 \$	
			4190	Location camion 12 roues - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 379.70 \$	
			4191	Location camion 12 roues - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	689.85 \$	
			4192	Location camion 12 roues - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 379.70 \$	
			4183	Location camion 12 roues - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 638.39 \$	
			4184	Location camion 12 roues - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 638.39 \$	
			4186	Location camion 12 roues - pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	1 552.16 \$	
32552	2024-09-20	Riobec Securite Inc.	409764	Pantalon imperméable - \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	58.30 \$	58.30 \$
32553	2024-09-20	Robert Erwin Transport Inc.	20240704	Location camion 12 roues; pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	8 893.32 \$	13 722.28 \$
			20240703	Entreposage annuel 2024 - Matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	
			20240716	Location camion 12 roues ch. Reid - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	4 484.03 \$	
32554	2024-09-20	SEGUIN MORRIS INC.	18679	Facture 2023; appel de service EU \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-415-30-522	5 476.26 \$	5 476.26 \$
32555	2024-09-20	SIMO MANAGEMENT INC	055126	Mesurage des boues annuel - Farm Point \ Mesurage des boues annuel - Farm Point	02-415-20-522	5 727.00 \$	5 727.00 \$
32556	2024-09-20	THE ARMSTRONG MONITORING CORPORATION	INV87371	Remplacement système fixe de détection gaz - Centre Meredith \ Remplacement système fixe de détection gaz - Centre Meredith	02-701-27-522	8 901.90 \$	17 099.88 \$
			INV87452	Remplacement système fixe de détection gaz - Centre Meredith \ Remplacement système fixe de détection gaz - Centre Meredith	02-701-27-522	4 428.90 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			INV87465	Remplacement système fixe de détection gaz - Centre Meredith \ Remplacement système fixe de détection gaz - Centre Meredith	02-701-27-522	2 694.30 \$	
			INV87695	Vérification des système de détection de gaz \ Vérification des système de détection de gaz - Casernes	02-220-00-522	358.26 \$	
			INV87698	Vérification des système de détection de gaz \ Vérification des système de détection de gaz - Casernes	02-220-00-522	358.26 \$	
			INV87696	Vérification des système de détection de gaz \ Vérification des système de détection de gaz - Casernes	02-220-00-522	358.26 \$	
32557	2024-09-20	Toromont Cat	PS031504594	BACK14; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	191.40 \$	191.40 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-13.55 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	13.55 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-16.90 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	8.45 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	8.45 \$	
32558	2024-09-20	TRANE CANADA ULC	314808564	Replace one condenser fan motor and blade \ Replace one condenser fan motor and blade	02-701-27-522	5 139.38 \$	5 139.38 \$
32559	2024-09-20	UTEAU	18385	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	1 991.44 \$	1 991.44 \$
32560	2024-09-27	1000741229 Ontario Inc.	D2024-00384	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
32561	2024-09-27	1000741229 Ontario inc.		Remboursement frais vidange fosse septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32562	2024-09-27	13993655 CANDA INC / LOCABEC	3445	Location toilette portable terrain sport (ch. Graduation) 21/09 au 20/10/24 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-50-522	229.95 \$	804.83 \$
			3444	Location toilette portable terrain sport (ch. McDougall) 21/09 au 20/10/24 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-50-516	229.95 \$	
			3474	Location toilette portable terrain sports (11 du domaine) 23/09 au 22/10/24 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-50-516	344.93 \$	
32563	2024-09-27	2963-2072 Quebec Inc.	Octobre 2024	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à décembre 2024 \ Contrat collecte ordures - Janvier à décembre 2024	02-451-10-446	34 936.10 \$	101 236.92 \$
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2024	02-452-10-446	28 421.82 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à décembre 2024	02-452-35-446	29 600.80 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à décembre 2024	02-452-90-446	8 278.20 \$	
32564	2024-09-27	911 PRO INC.	31360	Achat d'une tablette véhiculaire pour camion incendie \ Achat d'une tablette véhiculaire pour camion incendie	23-030-00-726	7 300.91 \$	7 300.91 \$
				Écriture 23-920-00-000/Tablette véhiculaire SSI	23-920-00-000	-6 666.71 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 59-151-10-000/Tablette véhiculaire SSI	59-151-10-000	6 666.71 \$	
32565	2024-09-27	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	Octobre 2024	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2023-2024/Mars à nov. 2024 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
32566	2024-09-27	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0095170	CAM130 - Pompe hydraulique \ CAM130 - Pompe hydraulique	02-320-03-525	4 103.19 \$	4 103.19 \$
32567	2024-09-27	Alan T. Tinmouth	D2023-00840	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
32568	2024-09-27	Alejandro Jose Ponce Changeur		Remboursement Frais vidange fosses septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	381.00 \$	751.00 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	370.00 \$	
32569	2024-09-27	Andreanne Bonhomme		Remboursement frais vidange fosses septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32570	2024-09-27	Andréanne Morissette	D2024-00362	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
32571	2024-09-27	Annie Jean		Remboursement frais vidange fosses septique 2023-2024 - \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32572	2024-09-27	B and T Macfarlane Ottawa Limited	518598	O-rings (pqt de 5) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	3.66 \$	3.66 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.26 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	0.26 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-0.32 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.16 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	0.16 \$	
32573	2024-09-27	BEAUDOIN 3990591 CANADA INC	6A	ODC # EL-01 et ML-01 / Mise à nivea usine eaux usées c-v \ ODC # EL-01 / Mise à nivea usine eaux usées c-v	23-050-00-721	35 346.45 \$	31 811.81 \$
			6B	Décompte 5 - Mise à nivea usine eaux usées c-v \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-3 534.64 \$	
32574	2024-09-27	BIOGRADE	4916	Savon avec abrasif et détergent à lessive pour garage \ Articles de nettoyage	02-320-00-660	211.09 \$	211.09 \$
32575	2024-09-27	BMR QUINCAILLERIE TOURAIN	0305935	rondelle, equerre, clous, support tablette \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-702-30-726	60.25 \$	686.68 \$
			0305729	Rondelle \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	15.83 \$	
			0305728	Pièce de quincaillerie divers \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	574.67 \$	
			0305816	Douille + extension socket \ Petits outils	02-320-00-643	32.15 \$	
			0305755	Vis à bois \ Articles de quincaillerie	02-390-00-641	3.78 \$	
32576	2024-09-27	Boivin Gauvin Inc.	FC20018256	COURROIE RÉTRACTABLE ET RES Q RENCH \ COURROIE RÉTRACTABLE ET RES Q RENCH	02-220-00-643	183.96 \$	339.18 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			FC20018255	COURROIE RÉTRACTABLE ET RES Q RENCH \ COURROIE RÉTRACTABLE ET RES Q RENCH	02-220-00-643	155.22 \$	
32577	2024-09-27	BOUTHILLETTE PARIZEAU	122921	Services prof. - Installation nouveau déshumidificateur Centre Meredith \ Services prof. - Installation nouveau déshumidificateur CM	23-080-00-722	2 874.38 \$	2 874.38 \$
32578	2024-09-27	Brault Maxtech inc	20262	Entretien des équipements UV - Usine de filtration \ Entretien des équipements UV - Usine de filtration	02-412-30-522	8 993.14 \$	8 993.14 \$
32579	2024-09-27	CARDIO CHOC	16947	ÉLECTRODES ADULTES ET ENFANTS - DÉFIBRILATEUR \ ÉLECTRODES ADULTES ET ENFANTS - DÉFIBRILATEUR	02-220-00-690	579.47 \$	579.47 \$
32580	2024-09-27	Centre de Verification Technique Outaouais	239185	CAM131; Vérification mécanique \ Services techniques autres - Verification	02-320-05-459	294.80 \$	294.80 \$
32581	2024-09-27	CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'EAU	00000290	Contrat expertise - Problématique colmatage membranes usine eau potable \ Contrat expertise-Problématique colmatage membranes usine EP	02-413-30-411	17 246.25 \$	17 246.25 \$
32582	2024-09-27	Claude Lavigne		Remboursement frais vidange de fosse septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32583	2024-09-27	Construction DJL, Agence Wakefield	18077415	Granulats chemin Fleury - PLuie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	1 983.46 \$	1 983.46 \$
32584	2024-09-27	CONSULT'EAU	26856	Échantillonnage eau potable - Janvier à décembre 2024 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2024	02-701-20-444	314.25 \$	637.49 \$
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2024	02-701-20-444	323.24 \$	
32585	2024-09-27	Denis Carle	D2024-00598	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	325.00 \$	325.00 \$
32586	2024-09-27	DHC Avocats	206905	Frais juridiques dossier CCN se terminant le 31 août 2024 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	5 715.98 \$	5 715.98 \$
32587	2024-09-27	Douglas Morrison Ltee	8009	Fluide DEF \ Diesel	02-320-02-631	1 470.59 \$	1 470.59 \$
32588	2024-09-27	DUNTON RAINVILLE AVOCATS ET NOTAIRES	457161	Avis juridiques octroi contrat \ Honoraires prof. - services juridiques	02-451-10-412	1 844.78 \$	1 844.78 \$
32589	2024-09-27	DUPONT & DUPONT FORD	FD48965	CAM131 - Pièces mécaniques \ CAM131 - Pièces mécaniques	02-320-03-525	1 512.25 \$	1 512.25 \$
32590	2024-09-27	ÉQUIPE LAURENCE INC	24-34605	Serv. prof. plans et devis - Réfection ponceau Rte 105 et ch. Montrose \ REG1236-21 / P&D - Réfection ponceau Rte 105 & ch. Montrose	23-040-30-721	8 105.74 \$	8 105.74 \$
32591	2024-09-27	Francis Canada Truck Center Inc.	X100373333:01	CAM127 - Fan drive \ CAM127 - Fan drive	02-320-03-525	933.00 \$	933.00 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-66.05 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	66.05 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-82.36 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	41.18 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	41.18 \$	
32592	2024-09-27	Freightliner Ottawa	X100374103:01	CAM122 - Radiateur \ CAM122 - Radiateur	02-320-03-525	1 844.01 \$	2 059.81 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-130.55 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	130.55 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-162.78 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	81.39 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	81.39 \$	
			X100374266:01	CAM122 - Radiateur \ CAM122 - Radiateur	02-320-03-525	215.80 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-15.28 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	15.28 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-19.05 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	9.52 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	9.53 \$	
32593	2024-09-27	GARAGE DU PARC	46252	Liquide anti-rouille \ Liquide anti-rouille	02-330-00-633	597.87 \$	597.87 \$
32594	2024-09-27	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	1985	Location excavatrice - Pluie 2024 divers chemins \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	18 804.16 \$	18 804.16 \$
32595	2024-09-27	Groupe Archambault Inc.	CW31782099	DVD \ DVD	02-702-30-729	70.34 \$	70.34 \$
32596	2024-09-27	GRUPE CLR/EXEL RADIO	EXL11266	ANTENNE RADIO PORTATIF \ ANTENNE RADIO PORTATIF	02-220-01-339	482.90 \$	517.39 \$
				Programmation radio	02-220-01-339	34.49 \$	
32597	2024-09-27	Habitation Notch	D2022-00504	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
32598	2024-09-27	HPDG ASSOCIES INC	38943	2e Évaluation terrains \ Biens durables - Terrains	23-020-00-723	4 599.00 \$	4 599.00 \$
32599	2024-09-27	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	857262	Loyer annuel - Lot Sentier interprétatifs 01/10/24 au 30/09/25 \ Location - Terrains	02-701-50-512	424.26 \$	1 697.03 \$
				Frais payés d'avance (02-701-50-512)	58-291-10-000	1 272.77 \$	
32600	2024-09-27	INTER OUTAOUAIS	326637G	CAM130; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	343.29 \$	688.21 \$
			326638G	CAM122; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	172.46 \$	
			326669G	CAM122; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	172.46 \$	
32601	2024-09-27	Jean-Francois Ruel	D2023-00915	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
32602	2024-09-27	Jean-Jacques Lefebvre	D2023-00990	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
32603	2024-09-27	Julie Madelaine PAtenaude		Remboursement vidange de fosses septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	185.00 \$	
32604	2024-09-27	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019246266	3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000Kg \ 3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000 kg	02-414-30-635	8 030.69 \$	8 030.69 \$
32605	2024-09-27	Lapointe Drainage ltd	5021686	Géotextile - divers chemins (Reid, ) \ Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	15 646.57 \$	16 825.66 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-1 107.72 \$	
				Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	1 107.72 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1 381.19 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	690.59 \$	
				Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	690.60 \$	
			5021467	Géotextile - 1 rouleau \ Géotextile - 1 rouleau	02-320-02-649	1 179.09 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-83.48 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	83.48 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-104.08 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	52.04 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	52.04 \$	
32606	2024-09-27	LAROUCHE CAMPEAU & ASSOCIÉS S.E.N.C.	FLC24-431	Avenant #1 - Serv. prof. installation génératrice urgence hôtel ville \ Avenant #1-Serv. prof. instal. génératrice urgence hôtel vil	23-030-00-725	1 408.44 \$	1 408.44 \$
32607	2024-09-27	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	511848	90 préfiltres - Usine d'eau potable \ 90 préfiltres - Usine d'eau potable	02-412-30-522	2 625.23 \$	2 625.23 \$
32608	2024-09-27	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1966349	Achat livre fr \ Livres fr	02-702-30-729	316.52 \$	1 377.00 \$
			P1963080	Livres fr \ Livre fr	02-702-30-729	268.38 \$	
			P1966178	Achat livre fr \ Livres fr	02-702-30-729	792.10 \$	
32609	2024-09-27	Linda Daugherty	D2024-00295	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
32610	2024-09-27	Location Lou-Pro Inc.	232163	Douille \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	32.15 \$	144.67 \$
			232162	Douille, évent reservoir, huile à chain et huile à mélange \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	112.52 \$	
32611	2024-09-27	Lucie Labelle	D2022-00193	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	500.00 \$
32612	2024-09-27	Lyns Joseph Beauvoir	5843-09-1579	Remboursement paiement taxes VT 2024 ) \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	300.00 \$	300.00 \$
32613	2024-09-27	Manon Proulx	REMB 09/24	BBQ employés \ Réceptions (Facture Costco 008026)	02-160-00-493	400.33 \$	403.71 \$
				Réceptions (CR facture costco 125544)	02-160-00-493	-11.49 \$	
				Réceptions (facture Métro 285200)	02-160-00-493	14.87 \$	
32614	2024-09-27	Marc Daniel Dubé		Remboursement frais vidange de fosses septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32615	2024-09-27	Martin Villeneuve et Chantal Diprose		Remboursement frais vidange fosses septique 2024 - \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	185.00 \$	185.00 \$
32616	2024-09-27	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	794333	Rateaux \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	51.67 \$	73.94 \$
			796419	CAM123; manchon et ruban tuyau \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	22.27 \$	

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
32617	2024-09-27	MATERIAUX J. LAJEUNESSE INC	765758	Ponceaux Lac-Meech, Dunlop - Pluie 2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	8 516.20 \$	8 516.20 \$
32618	2024-09-27	Messer Canada inc	2108141682	Fil pour soudage \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	34.45 \$	34.45 \$
32619	2024-09-27	Michel Baril	Vert 24 F	Projet de verdissement 2024 \ Biens non durables - autres	02-470-00-629	200.00 \$	200.00 \$
32620	2024-09-27	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	763352 763241	Licence Acronis - Août 2024 \ Cotisations à des associations et abonnements Adapteur et câble HDMI - \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-494 02-130-00-670	617.58 \$ 32.19 \$	649.77 \$
32621	2024-09-27	Mitchell Vandeborn	D2024-00253	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
32622	2024-09-27	MRC des Collines de l'Outaouais	2024-000092	Versement 3 - Quote-part Transcolline \ Contributions organismes-TransColline + Adapté	02-370-01-970	82 839.70 \$	82 839.70 \$
32623	2024-09-27	Noël + Associés	0000058529	Frais juridiques dossier 23226002 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-412-30-412	1 425.69 \$	1 425.69 \$
32624	2024-09-27	Normand Leduc		Remboursement frais vidange fosses septique 2021-2022 \ Tarification/vidange des fosses septique 2021 Tarification/vidange des fosses septique 2022	01-212-19-001 01-212-19-001	141.50 \$ 160.50 \$	302.00 \$
32625	2024-09-27	PARAGRAPHÉ	228256 228255 228162	Livres ang \ Livre ang Livres ang \ Livres ang Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729 02-702-30-729 02-702-30-729	37.75 \$ 599.16 \$ 497.50 \$	1 134.41 \$
32626	2024-09-27	Patricia Leslie Mills	D2024-00412	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
32627	2024-09-27	Paul Brault		Remboursement frais vidange fosses septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001 01-212-19-001	190.50 \$ 185.00 \$	375.50 \$
32628	2024-09-27	Peter L Mckellar	D2021-01042	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
32629	2024-09-27	Pièces de camions JMC	073777 073881	CAM119; Module + transport \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques CAM103; Pare poussière + miroir convexe \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525 02-320-03-525	527.25 \$ 51.52 \$	578.77 \$
32630	2024-09-27	POLANE INC	009876 009875	INSPECTION MENSUELLE, GRAISSAGE - UNITÉ 231 \ INSPECTION MENSUELLE, GRAISSAGE - UNITÉ 231 INSPECTION MENSUELLE, GRAISSAGE - UNITÉ 431 \ INSPECTION MENSUELLE, GRAISSAGE - UNITÉ 431	02-220-01-525 02-220-01-525	258.69 \$ 258.69 \$	517.38 \$
32631	2024-09-27	Postes Canada	C177367044	Médiaposte pour AGA - Loisirs Chelsea Nord \ Autres sommes a recevoir (ajout taxes)	54-139-90-000	91.18 \$	91.18 \$
32632	2024-09-27	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	7582	Granulats - Pluie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	3 017.73 \$	3 017.73 \$
32633	2024-09-27	Raymond Belisle cartage enr.	4193 4194	Location camion 12 roues chemin Reid - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement Location camion 12 roues chemin Reid - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516 02-230-00-516	1 379.70 \$ 689.85 \$	2 069.55 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
32634	2024-09-27	Riobec Securite In	409843	\ BOTTES SÉCURITÉ	02-220-00-650	157.29 \$	555.64 \$
			410427	\ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	109.22 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	109.22 \$	
			410600	Gants et bandeau \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	89.95 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	89.96 \$	
32635	2024-09-27	Rodney A Daugherty		Remboursement frais vidange fosse septique 2023-2024 \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32636	2024-09-27	RPGL AVOCATS BARRISTERS	30561	Frais juridiques dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	2 396.57 \$	5 975.97 \$
			30535	Frais juridiques dossier 12298-223 (SAI-Q-276077-2407) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-701-50-412	70.71 \$	
			30534	Frais juridiques dossier 12298-222 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	748.20 \$	
			30533	Frais juridiques dossier 12298-218 (550-22-021925-241) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	212.13 \$	
			30530	Frais juridiques dossier 12298-199 (550-17-013131-238) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	117.85 \$	
			30529	Frais juridiques dossier 12298-188 (550-17-013607-245) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	1 339.97 \$	
			30528	Frais juridiques dossier 12298-186 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 043.40 \$	
			30527	Frais juridiques dossier 12298-180 (SAI-Q-274755-2405) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	47.14 \$	
32637	2024-09-27	SANIGEAR	17090	NETTOYER ET DÉCONTAMINER - HABITS COMBAT \ NETTOYER ET DÉCONTAMINER - HABITS COMBAT	02-220-00-650	475.36 \$	475.36 \$
32638	2024-09-27	SANIVAC OUTAOUAIS	0000968524	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	689.85 \$	862.31 \$
			0000968525	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	
32639	2024-09-27	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec /	2024	Vérification dossier de conduite SSI (47 pompiers) \ Services tech. Autres - Vérification, recherche	02-220-05-459	669.75 \$	669.75 \$
32640	2024-09-27	SOLUTIONS EMERGENSYS INC	4710	FORMATION GESTION INCENDIE-MASSEBEUF ET ETHIER \ FORMATION GESTION INCENDIE-MASSEBEUF ET ETHIER	02-220-00-454	421.55 \$	421.55 \$
32641	2024-09-27	Spca de L'Outaouais	Octobre 2024	Contrat pour contrôle animalier 2024 \ Contrat pour contrôle animalier 2024	02-290-05-459	2 797.43 \$	2 797.43 \$
32642	2024-09-27	T.C. MEDIA LIVRES INC	11695949	LP fr \ LP fr	02-702-30-729	110.25 \$	110.25 \$
32643	2024-09-27	Thibault & Associés (l'Arsenal)	545377	PIÈCES POUR RÉPARATION LORS TESTS ANNUELS \ PIÈCES POUR RÉPARATION LORS TESTS ANNUELS	02-220-00-690	393.67 \$	1 359.92 \$
			545304	RÉPARATIONS APRIA #01-18-19-20 \ RÉPARATIONS APRIA #01-18-19-20	02-220-00-690	966.25 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct

Du : 2024-09-10  
Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
32644	2024-09-27	TK ELEVATOR (CANADA) LIMITED	2614008	Contrat entretien ascenser 2024-2025 sept à nov 24 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	487.90 \$	975.80 \$
			2614010	Contrat entretien ascenseur CM - sept à nov 24 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	487.90 \$	
32645	2024-09-27	UTEAU	18404	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	5 247.93 \$	5 247.93 \$
32646	2024-09-27	VAPOREL EAU PURE	90094	Bouteilles d'eau garage \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	34.57 \$	175.30 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	34.58 \$	
			90302	Bouteilles d'eau garage \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	53.07 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	53.08 \$	
32647	2024-09-27	Ville de Gatineau	5000004552	Frais de laboratoire Eau brute - août 2024 \ Services techniques	02-412-30-444	75.02 \$	1 623.27 \$
			5000004553	Frais de laboratoire eau potable - août 2024 \ Services techniques	02-412-30-444	833.39 \$	
			5000004555	Frais le laboratoire FP - Août 2024 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	245.18 \$	
			5000004554	Frais de laboratoire eaux usées - août 2024 \ Services techniques	02-414-30-444	469.68 \$	
32648	2024-09-27	Wurth Canada Limited	26056754	Connecteurs et antirouille \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	124.20 \$	553.80 \$
				Huile, graisse	02-330-00-633	429.60 \$	
32649	2024-09-27	Yann-Claude Jodoin	D2021-00345	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
32650	2024-09-27	Francis Canada Truck Center Inc.	X100374103:01	CAM122; Radiateur \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	1 844.01 \$	2 059.81 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-130.55 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	130.55 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-162.78 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	81.39 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	81.39 \$	
			X100374266:01	CAM122; Radiateur \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	215.80 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-15.28 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	15.28 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-19.05 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	9.52 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	9.53 \$	
32651	2024-10-02	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	11566	Achat camionnette avec équipements déneigement et benne basculante \ Camionnette avec équip. déneigement et benne basculante	23-040-00-724	149 461.75 \$	149 461.75 \$
32652	2024-10-08	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	11408	Dépôt de branches - Pluie 2024 \ Services techniques autres	02-230-00-459	1 034.78 \$	1 034.78 \$
32653	2024-10-08	Ann Argue		Remboursement frais vidange de fosse septique \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32654	2024-10-08	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	083031	Contrat opération et entretien des usines - Juillet à décembre 2024 \ Opération usines EU Farm Point - Juillet à décembre 2024	02-414-20-444	1 455.94 \$	18 196.99 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Juillet à décembre 2024	02-414-30-444	7 892.89 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Juillet à décembre 2024	02-412-30-444	8 848.16 \$	
32655	2024-10-08	BH ENVIRONNEMENT	149	Plan septique - \ Autres sommes a recevoir (ajout taxes)	54-139-90-000	1 540.81 \$	1 540.81 \$
32656	2024-10-08	BIBLIO RPL LTEE	3238-38804	Matériel biblio \ Matériel biblio	02-702-30-670	145.56 \$	145.56 \$
32657	2024-10-08	Bionest	SV423202	Contrat entretien annuel système Bionest 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	1 655.60 \$	5 968.24 \$
			SV423203	Contrat entretien annuel système Bionest 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	3 177.82 \$	
			SV423205	Contrat entretien annuel système Bionest 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	331.32 \$	
			SV423719	Contrat entretien annuel système Bionest 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	803.50 \$	
32658	2024-10-08	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0305558	Vis et huile \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	34.23 \$	51.47 \$
			0306051	Maillet en caoutchouc \ Petits outils	02-320-00-643	17.24 \$	
32659	2024-10-08	Brenda Atkinson	D2024-00371	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
32660	2024-10-08	CANSEL SURVEY EQUIPMENT INC	91489696	Étalonnage du transit (main d'oeuvre et pièces) \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	276.17 \$	276.17 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-19.55 \$	
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	19.55 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-24.38 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	12.19 \$	
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	12.19 \$	
32661	2024-10-08	Caroline Lupien	Fond vert 24 K	Projet Fond vert 2024 \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	78.00 \$	78.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-78.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	78.00 \$	
32662	2024-10-08	CERIU - Centre d'expertise et de recherche en infrastructures	023166	Formation - Directeur TPIMD \ Services de formation	02-320-00-454	258.69 \$	258.69 \$
32663	2024-10-08	Construction DJL, Agence Wakefield	18065210	Granulats ch. Fleury - Pluie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	987.68 \$	5 474.40 \$
			18076108	Granulats - Pluie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	1 521.70 \$	
			18077442	Granulats Pluie 2024 \ Pierre, concasse, gravier	02-230-00-621	2 965.02 \$	
32664	2024-10-08	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	4479668	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2024 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2024	02-220-00-517	77.72 \$	273.40 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2024	02-130-00-517	116.58 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	
32665	2024-10-08	Edward Hanrahan		Remboursement frais vidange fosse septique \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32666	2024-10-08	EPURSOL	0000114712	Contrat vidange de fosse septique 2024 \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	16 386.24 \$	49 451.33 \$
			0000114524	Contrat vidange de fosse septique 2024 \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	16 678.85 \$	
			0000114523	Contrat vidange de fosse septique 2024 \ Contrat de vidange des fosses septiques	02-490-00-446	16 386.24 \$	
32667	2024-10-08	Erwin mobile repair	1053	CAM130; Réparation mécanique \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	2 293.75 \$	2 293.75 \$
32668	2024-10-08	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	541491	Papier 8 1/2 X11 + cahier de notes \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	183.94 \$	253.44 \$
				Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-701-10-670	69.50 \$	
32669	2024-10-08	Frédérique Villeneuve	Fond vert 24 N	Projet Fond vert 2024 \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	67.66 \$	67.66 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-67.66 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	67.66 \$	
32670	2024-10-08	Geneviève Gaetan	Fond vert 24 M	Projet Fond vert 2024 \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	112.79 \$	112.79 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-112.79 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	112.79 \$	
32671	2024-10-08	GLS	43904126	Frais d'envoi de colis (TPIMD + SSI) \ Fret et messagerie	02-320-00-322	13.82 \$	41.26 \$
				Fret et messagerie	02-220-00-322	27.44 \$	
32672	2024-10-08	H2LAB INC	117124	H2O surface \ H2O surface	02-470-00-453	228.23 \$	228.23 \$
32673	2024-10-08	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	77275 Corrigé	Crédit - retour lumière \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-63.01 \$	857.89 \$
			005612	CAM141; Immatriculation \ Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	460.45 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	460.45 \$	
32674	2024-10-08	Jacques Leger	D2024-00471	Remboursement cautionnement	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	540.00 \$	540.00 \$
32675	2024-10-08	James Philip Ward		Remboursement paiement VT -	\ Taxes perçues d'avance	500.00 \$	500.00 \$
32676	2024-10-08	Jean Villeneuve		Remboursement frais vidange fosse septique septique 2023	\ Tarification/vidange des fosses	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32677	2024-10-08	Jean-Francois Godin	D2020-00603	Remboursement cautionnement 80 Meredith \ Permis de construction	01-241-00-005	500.00 \$	500.00 \$
32678	2024-10-08	Johanne Earle Hamilton		Remboursement frais vidange septique - septique	\ Tarification/vidange des fosses	375.50 \$	375.50 \$
32679	2024-10-08	Kelly Plourde		Remboursement TPAV	\ Taxes perçues d'avance	660.26 \$	660.26 \$

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
32680	2024-10-08	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9010140232	Copie imprimantes réception - octobre à décembre 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	36.18 \$	1 681.95 \$
			9010129563	Copie imprimantes - Juillet à septembre 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	91.76 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	91.77 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	258.59 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	209.04 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	22.42 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	547.41 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	86.78 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	130.18 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	11.86 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	11.87 \$	
					Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	
32681	2024-10-08	LA MAISON DU PEINTRE	0401101478	LCCFAP; Peinture \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	80.67 \$	176.94 \$
			0401101676	Peinture et fournitures connexes \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	96.27 \$	
32682	2024-10-08	Laboratoire Micro B	21540 (2024)	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	86.81 \$	86.81 \$
32683	2024-10-08	Le Groupe Gerik	D2020-01175	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1	55-136-40-000	2 000.00 \$	6 000.00 \$
			D2020-01176	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1	55-136-40-000	2 000.00 \$	
			D2018-00428	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1	55-136-40-000	2 000.00 \$	
32684	2024-10-08	Location Lou-Pro Inc.	233007	Chain, lime et trousse d'entretien pour scie à chaîne \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	180.80 \$	180.80 \$
32685	2024-10-08	LOCATION SAUVAGEAU	M326588-06	Location annuelle - Véhicule programme de vidange de fosses septiques \ Location annuelle - Véhicule PVFS	02-490-00-515	1 200.34 \$	1 200.34 \$
32686	2024-10-08	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	796653	Support à tablette \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-702-30-726	64.34 \$	274.68 \$
			795823	Filtre à drain, raccord et bouchon - PLuie2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	210.34 \$	
32687	2024-10-08	MAZOUT G. BELANGER INC.	01845578	Essence 1190.1L \ Essence	02-220-01-631	146.25 \$	14 432.24 \$
				Essence	02-320-01-631	333.96 \$	
				Essence	02-330-01-631	520.17 \$	
				Essence	02-390-01-631	727.93 \$	
				Essence	02-490-01-631	38.29 \$	
				Essence	02-610-01-631	13.23 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé  Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct

Du : 2024-09-10  
Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-470-01-631	13.22 \$	
			01845577	Diesel 2691.1L \ Diesel	02-220-02-631	206.75 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 543.63 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 845.96 \$	
				Diesel	02-390-02-631	281.79 \$	
			01836484	Diesel 1418.4L \ Diesel	02-220-02-631	107.32 \$	
				Diesel	02-320-02-631	801.28 \$	
				Diesel	02-330-02-631	958.21 \$	
				Diesel	02-390-02-631	146.26 \$	
			01842034	Diesel 2581.3L \ Diesel	02-220-02-631	200.37 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 496.01 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 789.01 \$	
				Diesel	02-390-02-631	273.09 \$	
			01836485	Essence 1272.3L \ Essence	02-220-01-631	158.62 \$	
				Essence	02-320-01-631	362.22 \$	
				Essence	02-330-01-631	564.16 \$	
				Essence	02-390-01-631	789.48 \$	
				Essence	02-490-01-631	41.53 \$	
				Essence	02-610-01-631	14.33 \$	
				Essence	02-470-01-631	14.34 \$	
			01842033	Essence 680.5L \ Essence	02-220-01-631	85.21 \$	
				Essence	02-320-01-631	194.60 \$	
				Essence	02-330-01-631	303.11 \$	
				Essence	02-390-01-631	424.18 \$	
				Essence	02-490-01-631	22.31 \$	
				Essence	02-610-01-631	7.71 \$	
				Essence	02-470-01-631	7.71 \$	
32688	2024-10-08	Mélanie Bryce		Remboursement frais vidange fosse septique \ Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
32689	2024-10-08	MES PIECES AUTOPARTS	1-483980	CAM121; Filtres et lumière \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	32.55 \$	32.55 \$
32690	2024-10-08	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	763499	AC Adapteur Probook - \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	55.19 \$	864.45 \$
			763569	Licence Acronis - Septembre 2024 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	597.71 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			763579	Retiré mot de passe - document révision plan d'urbanisme \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	211.55 \$	
32691	2024-10-08	MRC des Collines de l'Outaouais	2024-000463	CARRA (P19 et P20) \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	339.30 \$	339.30 \$
32692	2024-10-08	Natalie Cryderman	Fond vert 24 L	Projet Fond vert 2024 \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	159.65 \$	159.65 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-159.65 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	159.65 \$	
32693	2024-10-08	Paradis Montpetit Beauchamp inc	254528-1-1-1	Jugement cour - Ramassage débris \ Autres sommes a recevoir (ajout taxes)	54-139-90-000	6 602.44 \$	6 602.44 \$
32694	2024-10-08	PARAGRAPHÉ	228348	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	97.63 \$	97.63 \$
32695	2024-10-08	Peter Markhauser	D2021-01003	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	1 500.00 \$	1 500.00 \$
32696	2024-10-08	Pilon Ltee	1693238-1	Bois, clous, etc - ch. Reid - Pluie 2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	1 578.75 \$	5 246.17 \$
			1695928-1	Bois et vis - Lac-Meech et Dunlop Pluie 2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	1 754.19 \$	
			1695925-1	Bois - Pluie 2024 \ Pièces et accessoires autres -	02-230-00-649	1 395.84 \$	
			1696588-1	Crédit; retour de palette \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	-57.49 \$	
			1696338-1	Ciment \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	574.88 \$	
32697	2024-10-08	Ray A. Thompson Trucking Ltd.	7666	Location camion à benne - Pluie 2024 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-230-00-516	2 096.73 \$	2 096.73 \$
32698	2024-10-08	Riobec Securite Inc.	402190	Vêtement inspection septique ( ) \ Factures 401572-400542-402190-396903	02-490-00-650	231.42 \$	1 321.34 \$
			401572	Bottes inspection septique ( ) \ Factures 401572-400542-402190-396903	02-490-00-650	226.31 \$	
			400542	Ensemble imperméable inspection septique ( ) \ Factures 401572-400542-402190-396903	02-490-00-650	197.30 \$	
			400223	Vêtements inspection septique ( ) \ Factures 401572-400542-402190-396903	02-490-00-650	150.94 \$	
			393956	BOTTES DE SÉCURITÉ - POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX	02-220-00-650	227.19 \$	
			402034	Bottes, casque + lunettes de sécurité ( ) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	144.09 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	144.09 \$	
32699	2024-10-08	RPGL AVOCATS BARRISTERS	30532	Fras juridiques dossier 12298-205 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	377.12 \$	542.11 \$
			30531	Frais juridiques dossier 12298-204 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	164.99 \$	
32700	2024-10-08	Ssq - Groupe Financier	1025215	Assurances collective - Octobre 2024 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	18.91 \$	16 280.62 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	18.96 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	415.19 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 417.93 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	525.21 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	149.17 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	470.25 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-320-00-280	3 162.25 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 464.97 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	229.55 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	218.13 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 027.90 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	674.30 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	268.11 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	6 219.79 \$	
32701	2024-10-08	STEPHANE VIAU	2024	Entente - Location de terrain (communication TPIMD) \ Location - Terrains	02-320-00-512	240.00 \$	480.00 \$
				Location - Terrains	02-330-00-512	240.00 \$	
32702	2024-10-08	Stephanie Girard	Fond vert 24 O	Projet Fond vert 2024 \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	45.00 \$	45.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-45.00 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	45.00 \$	
32703	2024-10-08	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Septembre 2024	Cotisation syndical - Septembre 2024 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	5 290.55 \$	5 290.55 \$
32704	2024-10-08	Toromont Cat	PS031506033	BACK14; Pièces diverses (filtres) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	308.12 \$	308.12 \$
32705	2024-10-08	UTEAU	18434	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	2 732.05 \$	2 732.05 \$
32706	2024-10-08	Yves Beauseigle		Remboursement frais vidange de fosse septique fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	375.50 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2024	01-212-19-001	185.00 \$	
						<b>1 110 322.44 \$</b>	<b>1 110 322.44 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012290188240910	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2024-09-10	Télévision caserne 24/09 au 23/10/2024 \ Télévision caserne 2024	02-220-00-689	98.70 \$	98.70 \$
695 503 123 482	HYDRO QUEBEC - GARAGE MUNICIPAL (119 SCOTT)	2024-09-13	Électricité 13/07 au 12/09/2024 \ Électricité 2024	02-320-00-681	2 322.44 \$	2 322.44 \$
664 003 160 883	HYDRO QUEBEC - TERRAIN SOCCER 1 (237)	2024-09-11	Électricité 10/07 au 10/09/2024 \ Électricité 2024	02-701-50-681	739.42 \$	739.42 \$
014550372240910	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2024-09-10	Internet 10/09 au 09/10/2024 \ Internet 2024	02-220-00-335	57.49 \$	57.49 \$
014550373240910	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2024-09-10	Internet 10/09 au 09/10/2024 \ Internet 2024	02-701-50-335	80.49 \$	80.49 \$
014550375240910	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2024-09-10	Internet 10/09 au 09/10/2024 \ Internet 2024	02-415-20-335	57.49 \$	57.49 \$
000334322240919	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2024-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2024 \ Téléphone 2024	02-701-20-331	302.48 \$	302.48 \$
000336644240919	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2024-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2024 \ Téléphone 2024	02-701-30-331	58.45 \$	58.45 \$
010683957240919	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2024-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2024 \ Téléphone 2024	02-415-20-331	58.45 \$	58.45 \$
010683945240919	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2024-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2024 \ Téléphone 2024	02-414-20-331	97.41 \$	97.41 \$
010683963240919	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2024-09-19	Téléphone 19/09 au 18/10/2024 \ Téléphone 2024	02-415-20-331	58.45 \$	58.45 \$
638 802 959 473	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2024-09-16	Électricité 15/08 au 14/09/2024 \ Électricité 2024	02-414-30-681	3 419.10 \$	3 419.10 \$
638 802 959 472	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2024-09-16	Électricité 14/08 au 13/09/2024 \ Électricité 2024	02-412-30-681	3 771.17 \$	3 771.17 \$
631 602 970 735	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2024-09-18	Électricité 17/07 au 16/09/2024 \ Électricité 2024	02-460-00-681	34.61 \$	34.61 \$
616 303 005 216	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2024-09-23	Électricité - 161 chemin de la Montagne 24/07 au 20/09/2024 \ Électricité - Centre Communautaire	02-701-20-681	397.61 \$	795.22 \$
			Électricité - Caserne	02-220-00-681	397.61 \$	
672 102 852 006	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2024-09-25	Électricité 25/08 au 24/09/2024 \ Électricité 2024	02-413-30-681	1 042.43 \$	1 042.43 \$
octobre 2024	Postage By Phone / Pitney Bowes	2024-10-04	Recharge timbreuse - Octobre 2024 \ Frais de poste	02-130-00-321	2 500.00 \$	2 500.00 \$
Septembre 2024	Retraite Quebec secteur public	2024-09-30	CARRA élus - Septembre 2024 \ Fonds de retraite - RREM élus	55-138-17-001	2 695.37 \$	2 695.37 \$
OCT/NOV 2024	VIDEOTRON LTEE -TELEPHONE HDV (60019)	2024-09-20	Téléphone 13/10 au 12/11/2024 \ Téléphone 2024 - HDV	02-130-00-331	117.81 \$	628.31 \$
			Téléphone 2024 - HDV	02-120-00-331	26.20 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-141-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-160-00-331	13.07 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-220-00-331	65.47 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-320-00-331	39.28 \$	

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Téléphone 2024 - HDV	02-330-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-390-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-470-00-331	26.14 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-610-00-331	117.81 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-701-10-331	65.47 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-702-30-331	39.22 \$	
					<b>18 817.48 \$</b>	<b>18 817.48 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés  Chèques  Dépôts annulés  Débit direct annulé Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit  Dépôts  Débit direct Au : 2024-10-09

## Liste des paiements du 2024-09-10 au 2024-10-09

### Sommaire

Chèques	1 110 322.44 \$
Chèques annulés	-308 646.42 \$
Débit direct	18 817.48 \$
	<hr/>
	<b>820 493.50 \$</b>

Inclure :  Chèques annulés     Chèques     Dépôts annulés     Débit direct annulé    Du : 2024-09-10  
 Traitements de crédit     Dépôts     Débit direct    Au : 2024-10-09



# AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

SEPTEMBRE 2024

## ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-160-00-341		2024-09-25	BBQ employés		100.00 \$
02-160-00-493		2024-09-25	BBQ employés	600.00 \$	
02-160-10-675		2024-09-25	BBQ employés		500.00 \$

## TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
01-381-73-011		2024-09-09	Appui financier - club de lecture d'été TD	200.00 \$	
02-702-30-690		2024-09-09	Appui financier - club de lecture d'été TD	200.00 \$	

02-130-00-412		2024-09-20	Avis juridique - Contrat Location Martin Lalonde		1 685.00 \$
02-451-10-412		2024-09-20	Avis juridique - Contrat Location Martin Lalonde	1 685.00 \$	

02-130-00-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	35.91 \$	
02-130-00-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	625.38 \$	
02-130-01-429		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	502.37 \$	
02-130-02-429		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	1 086.40 \$	
02-130-02-429		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	132.49 \$	
02-220-00-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	900.73 \$	
02-220-01-429		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024		181.64 \$
02-320-00-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	364.74 \$	
02-320-00-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024		2 160.97 \$
02-320-01-429		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	1 644.76 \$	
02-330-00-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024		2 165.97 \$
02-390-00-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	494.34 \$	
02-390-00-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024		2 879.41 \$
02-412-30-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	368.83 \$	
02-412-30-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	8.52 \$	
02-413-30-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024		1 650.00 \$
02-414-20-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	125.96 \$	
02-414-20-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	220.49 \$	
02-414-30-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	664.63 \$	
02-414-30-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	8.53 \$	
02-415-20-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	128.68 \$	
02-415-30-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	973.77 \$	
02-415-30-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	115.43 \$	
02-470-00-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024		24.85 \$
02-610-00-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	0.15 \$	
02-701-20-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	313.93 \$	
02-701-20-425		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	187.57 \$	
02-701-27-429		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	16.54 \$	
02-701-27-429		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	174.73 \$	
02-701-50-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024		459.56 \$
02-702-30-422		2024-09-24	Balancement comptes assurances 2024	427.52 \$	

02-120-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	36.00 \$	
02-120-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	4 349.00 \$	
02-120-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		4 385.00 \$
02-120-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		48.00 \$
02-120-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		3 277.00 \$
02-120-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 240.00 \$
02-120-00-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		2 007.00 \$
02-120-00-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		123.00 \$
02-120-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		197.00 \$
02-120-00-280		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 800.00 \$
02-130-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	29 267.00 \$	
02-130-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	5 107.00 \$	
02-130-00-145		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	621.00 \$	
02-130-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	3 115.00 \$	
02-130-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	4 918.00 \$	
02-130-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 234.00 \$
02-130-00-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	2 269.00 \$	
02-130-00-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	1 858.00 \$	
02-130-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	709.00 \$	
02-130-00-280		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	193.00 \$	
02-141-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	965.00 \$	
02-141-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	776.00 \$	
02-141-00-145		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		337.00 \$
02-141-00-149		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		500.00 \$
02-141-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 239.00 \$
02-141-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 389.00 \$
02-141-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	168.00 \$	
02-141-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		694.00 \$
02-141-00-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	72.00 \$	
02-141-00-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	95.00 \$	
02-141-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		100.00 \$
02-141-00-280		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		236.00 \$
02-160-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	17 433.00 \$	
02-160-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	1 339.00 \$	
02-160-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	1 288.00 \$	
02-160-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	72.00 \$	
02-160-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		259.00 \$
02-160-00-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	713.00 \$	
02-160-00-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	210.00 \$	
02-160-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	148.00 \$	
02-160-00-280		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		242.00 \$
02-220-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		4 092.00 \$
02-220-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	2 998.00 \$	
02-220-00-145		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		3 479.00 \$
02-220-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		105.00 \$
02-220-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		8 282.00 \$
02-220-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	481.00 \$	
02-220-00-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		2 733.00 \$

02-220-00-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	2 776.00 \$	
02-220-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	50.00 \$	
02-220-00-280		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		15.00 \$
02-220-01-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	157 725.00 \$	
02-320-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		38 131.00 \$
02-320-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		18 283.00 \$
02-320-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		62 482.00 \$
02-320-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	5 334.00 \$	
02-320-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		7 452.00 \$
02-320-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		8 094.00 \$
02-320-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		5 912.00 \$
02-320-00-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		8 465.00 \$
02-320-00-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 773.00 \$
02-320-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		751.00 \$
02-320-00-280		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 902.00 \$
02-330-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	4 496.00 \$	
02-330-00-142		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		7 207.00 \$
02-330-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	2 711.00 \$	
02-390-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		8 308.00 \$
02-390-00-145		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	1 905.00 \$	
02-470-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	6 620.00 \$	
02-470-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	346.00 \$	
02-470-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	1 747.00 \$	
02-470-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	380.00 \$	
02-470-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		385.00 \$
02-470-00-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	289.00 \$	
02-470-00-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		35.00 \$
02-470-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	46.00 \$	
02-470-00-280		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		104.00 \$
02-490-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		7 800.00 \$
02-490-00-142		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	1 390.00 \$	
02-490-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	88.00 \$	
02-490-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		840.00 \$
02-490-00-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		1 104.00 \$
02-490-00-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		507.00 \$
02-490-00-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		131.00 \$
02-610-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		6 240.00 \$
02-610-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		53 827.00 \$
02-610-00-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	5 939.00 \$	
02-610-00-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	301.00 \$	
02-701-10-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	2 851.00 \$	
02-701-10-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	1 298.00 \$	
02-701-10-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		4 149.00 \$
02-701-50-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	5 329.00 \$	
02-701-50-212		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	293.00 \$	
02-701-50-222		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	343.00 \$	
02-701-50-232		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	99.00 \$	
02-701-50-242		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	230.00 \$	
02-701-50-252		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	72.00 \$	
02-701-50-262		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	37.00 \$	
02-702-30-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024		2 016.00 \$
02-702-30-142		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	257.00 \$	
02-702-30-144		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	819.00 \$	
02-120-00-141		2024-09-30	Amendements salaires fin d'année 2024	940.00 \$	

## REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
02-460-00-522		2024-09-03	Travaux réparation barrage Hollow Glen	10 078.80 \$	
03-410-00-000		2024-09-03	Travaux réparation barrage Hollow Glen		10 078.80 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Greffé et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2024

**PLANNING AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT ADVISORY  
COMMITTEE**

Minutes of the September 11, 2024, Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion extraordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h02.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:02 p.m.

**PRÉSENTS**

**PRESENT**

Christopher Blais (conseiller / councillor) ~ Kimberly Chan (conseillère / councillor)  
Nicole Desroches ~ Benoît Delage ~ Matthew Smith ~ Marc Monette ~ George Claydon ~ David Shantz (membres / members)  
Caroline Jean (employée municipale / Municipal Officer)

**ABSENTS**

**REGRETS**

Ryan Gallant (membre / member)  
Michel Beaulne (employé municipal / Municipal Officer)

**AUTRES**

**OTHERS**

Aucun / Nil

**1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette, and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL**

**2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES**

**2.1 Réunion ordinaire du 21 août 2024**

**2.1 Ordinary meeting held on August 21, 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Christopher Blais, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 21 août 2024 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Christopher Blais, seconded by Ms. Nicole Desroches, and resolved that the minutes of the ordinary meetings held on August 21<sup>st</sup>, 2024, be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS	3.0 QUESTION PERIOD
Les requérants pour les dossiers 5.1, 5.2, et 6.2 étaient présents pour présenter leur demande et répondre aux questions des membres du CCUDD.	Applicants for items 5.1, 5.2, and 6.2 were present to present their request and answer questions from the members of the PSDAC.
4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Aucune	None
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
<b>5.1 2024-20039</b> <b>Lot 3 029 953 au cadastre du Québec</b> <b>891, chemin du Lac-Meech</b>	<b>5.1 2024-20039</b> <b>Lot 3 029 953 of the Québec cadastre</b> <b>891, chemin du Lac-Meech</b>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 029 953 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 891, chemin du Lac-Meech, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie totale de 129,58 mètres carrés pour des bâtiments accessoires, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 limite cette superficie à 95 mètres carrés;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 septembre 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 3 029 953 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 891, chemin du Lac-Meech.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	<p>WHEREAS the owner of the property known as lot 3 029 953 in the cadastre of Québec, property also known as being 891 chemin du Lac-Meech, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order in order to authorize a total area of 129.58 square meters for accessory buildings, while zoning by-law number 1215-22 limits this area to 95 square meters;</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on September 6th, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request for minor exemptions, in favor of lot 3 029 953 in the cadastre of Québec, property also known as 891, chemin du Lac-Meech.</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>
<b>5.2 2024-20051</b> <b>Lot 2 635 551 au cadastre du Québec</b> <b>241, chemin d'Old Chelsea</b>	<b>5.2 2024-20051</b> <b>Lot 2 635 551 of the Québec cadastre</b> <b>241 chemin d'Old Chelsea</b>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 551 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1215-22, afin de régulariser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– une terrasse située à 0 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;</li> <li>– un patio situé à 0,3 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;</li> <li>– une véranda située à 2,36 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;</li> <li>– un escalier situé à 0,95 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 2 m;</li> </ul>	<p>WHEREAS the owner of the property known as lot 2 635 551 in the Quebec cadastre, a property also known as 241 chemin d'Old Chelsea, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for minor exemptions to zoning by-law number 1215-22, in order to regularize:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– a terrace located 0 m from the rear property line, rather than 1.5 m;</li> <li>– a patio located 0.3 m from the rear property line, rather than 4.5 m;</li> <li>– a veranda located 2.36 m from the rear property line, rather than 4.5 m;</li> <li>– a staircase located 0.95 m from the rear property line, rather than 2 m;</li> </ul>

- une aire de stationnement située à 0,34 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
- une aire de stationnement située à 0,55 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 septembre 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogations mineures, et ce, en faveur du lot 2 635 551 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 241, chemin d'Old Chelsea, afin de régulariser :

- une terrasse située à 1,2 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
- une véranda située à 2,36 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- un escalier situé à 0,95 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 2 m;
- une aire de stationnement située à 1,2 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
- une aire de stationnement située à 0,55 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;

IL EST AUSSI PROPOSÉ et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de ne pas accorder cette demande de dérogations mineures ayant pour but de régulariser :

- une terrasse située à 0 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m;
- un patio situé à 0,3 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une aire de stationnement située à 0,34 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- a parking area located 0.34 m from the rear property line, rather than 1.5 m;
- a parking area located 0.55 m from the side property line, rather than 1.5 m;

WHEREAS the members have read the analysis report submitted on September 6, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council grant this request for minor exemptions, in favour of lot 2 635 551 in the Quebec cadastre, a property also known as 241 chemin d'Old Chelsea, in order to regularize:

- a terrace located 1.2 m from the rear property line, rather than 1.5 m;
- a veranda located 2.36 m from the rear property line, rather than 4.5 m;
- a staircase located 0.95 m from the rear property line, rather than 2 m;
- a parking area located 1.2 m from the rear property line, rather than 1.5 m;
- a parking area located 0.55 m from the side property line, rather than 1.5 m;

IT IS ALSO PROPOSED and resolved that the Urban Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council not grant this request for minor exemptions intended to regularize:

- a terrace located 0 m from the rear property line, rather than 1.5 m;
- a patio located 0.3 m from the rear property line, rather than 4.5 m;
- a parking area located 0.34 m from the rear property line, rather than 1.5 m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	PIIA	6.0	SPAIP
6.1	<b>2024-20053</b> <b>Lot 2 924 027 du cadastre du Québec</b> <b>490, route 105</b>	6.1	<b>2024-20053</b> <b>Lot 2 924 027 of the Québec cadastre</b> <b>490 route 105</b>
	ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 924 027 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant située aux 490, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement de l'école Montessori;		WHEREAS the owner of lot 2 924 027 in the Quebec cadastre, a property also known as being located at 490 route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea an application for approval of a site planning and architectural integration programme for the expansion of the Montessori school;
	ATTENDU QUE le projet proposé doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;		WHEREAS the proposed project must comply with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIPs;
	ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 septembre 2024 par le Service d'urbanisme		WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on September 6, 2024 by the Planning and Sustainable

et du développement durable et que les membres ont soulevés des questionnements sur :

- l'emplacement choisi pour l'agrandissement;
- l'aménagement du terrain : l'aménagement de la cour d'école, des accès piétonnier, l'identification de l'entrée principale pour l'école, etc.;
- l'articulation architecturale et le volume de l'agrandissement (hauteur, pente de toit, massivité);
- le rythme des ouvertures qui est différent de celui du bâtiment existant;

IL EST DONC CONVENU que ce dossier soit présenté à un CCUDD ultérieur.

REPORTÉ

**6.2 2024-20052**  
**Lot 6 546 606 du cadastre du Québec**  
**185, chemin d'Old Chelsea**

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 6 546 606 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne attachée pour le commerce « Halo Studio Pilates »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 6 septembre 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoît Delage, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 6 546 606 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 185, chemin d'Old Chelsea.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Development Department and that the members have raised questions about:

- the location chosen for the expansion;
- the development of the land: the development of the schoolyard, pedestrian access, identification of the main entrance to the school, etc.;
- the architectural articulation and volume of the expansion (height, roof slope, massiveness);
- the rhythm of the openings which is different from that of the existing building;

IT IS THEREFORE AGREED that this file be presented to a subsequent PSDAC.

POSTPONED.

**6.2 2024-20052**  
**Lots 6 546 606 of the Québec cadastre**  
**185 chemin d'Old Chelsea**

WHEREAS the owner of lot 6 546 606 of the Québec cadastre, property also known as 185 chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an attached sign for the "Halo Studio Pilates" business;

WHEREAS the proposed sign must comply with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on September 6th, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoît Delage, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 6 546 606 of the Québec cadastre, property also known as 185 chemin d'Old Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

<b>7.0 USAGES CONDITIONELS</b>	<b>7.0 CONDITIONAL USES</b>
Aucun	None
<b>8.0 PPCMOI</b>	<b>8.0 SBCMOP</b>
Aucun	None
<b>9.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME</b>	<b>9.0 PLANNING BY-LAWS</b>
Aucun	None

<b>10.0</b>	<b>INFORMATION DU CONSEIL</b>	<b>10.0</b>	<b>FEEDBACK FROM COUNCIL</b>
<b>10.1</b>	<b>Session ordinaire du 10 septembre 2024</b>	<b>10.1</b>	<b>September 10<sup>th</sup>, 2024, ordinary meeting</b>
	Présentation des dossiers soumis au CCUDD du 21 août 2024 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 10 septembre 2024.		Presentation of the files submitted to the PSDAC on August 21 <sup>st</sup> , 2024, and tabled at the ordinary session of the municipal council on September 10, 2024.
<b>11.0</b>	<b>AUTRE</b>	<b>11.0</b>	<b>OTHER</b>
<b>11.1</b>	<b>Moratoire sur le branchement à l'aqueduc et aux égouts</b>	<b>11.1</b>	<b>Moratorium on connections to the water and sewer system</b>
	Présentation du projet de règlement numéro 1327-24 – Règlement établissant un contrôle provisoire des interventions liées aux systèmes d'égouts et d'assainissement des eaux.		Presentation of draft by-law number 1327-24 – By-law establishing provisional control of interventions related to sewer and water treatment systems.
<b>12.0</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>	<b>12.0</b>	<b>ADJOURNMENT</b>
	IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que cette rencontre soit levée à 20h04.		IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches, and resolved that this meeting be adjourned at 8: 04 p.m.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY

**PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR**

**MINUTES SUBMITTED BY**

.....  
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**MINUTES APPROVED BY**

.....  
Kimberly Chan, Présidente / Chair



## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

POUR LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 285-24 INTITULÉE :

**« OCTROI DES CONTRATS ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR DIVERS PROJETS RELIÉS AUX USINES DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ »**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière apporte une correction à la résolution portant le numéro 285-24 adoptée le 10 septembre 2024, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

L'avant dernier paragraphe indique :

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 67 158,49 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation 03-510-00-004 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté secteur centre-village).

Or, il devrait se lire comme suit :

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 67 158,49 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation **23-810-02-000 (Affectations – Excédent affecté usines - centre-village)**.

J'ai dûment modifié la résolution numéro 285-24 en conséquence.

**Signé À CHELSEA, QUÉBEC, ce 31<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.**

Me Sheena Ngalle Miano  
Directrice générale et greffière-trésorière

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /  
ADMINISTRATIVE SERVICES**

## **6.2) CONTRATS / CONTRACTS**

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE EN COUCHE UNIQUE**

ATTENDU QUE suite aux pluies diluviennes du mois d'août dernier, plusieurs travaux de réparation ont été effectués sur divers chemins;

ATTENDU QUE des travaux de pavage en couche unique pour une superficie approximative de 942,5 m<sup>2</sup> sont nécessaires sur les chemins Hollow Glen, Juniper, Lac-Meech et Reid afin de finaliser le projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs pour ces travaux;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 30 septembre 2024 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Construction Jason Hynes inc.	80 178,48 \$	73 213,64 \$
Eurovia Québec Construction inc.	96 985,73 \$	88 560,89 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Construction Jason Hynes inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE certains travaux sur les chemins Juniper et du Lac-Meech n'ont pu être réalisés et que la superficie approximative des travaux est maintenant de 726 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE suite à la diminution de la superficie des travaux, les nouveaux prix sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
Construction Jason Hynes inc.	61 760,82 \$	56 395,86 \$
Eurovia Québec Construction inc.	74 707,31 \$	68 217,73 \$

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Construction Jason Hynes inc. au montant de 61 760,82 \$, incluant les taxes, pour des travaux de pavage en couche unique représente un montant net de 56 395,86 \$;

ATTENDU QUE les coûts pour les travaux de pavage en couche unique seront présentés au ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour les travaux de pavage en couche unique au montant de 61 760,82 \$, incluant les taxes, à la compagnie Construction Jason Hynes inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-230-00-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains).

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR UNE ÉTUDE PERMETTANT D'ÉTABLIR UN NOUVEAU CRITÈRE DE BASE DE SÉLÉNIUM POUR LES SOLS DU TERRITOIRE DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable procède à l'échantillonnage des sols avant d'effectuer des travaux afin de détecter les contaminants et de s'en départir selon les règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la majorité des prélèvements analysés dans les dernières années démontrent une haute teneur en sélénium, ce qui a pour effet d'augmenter de façon significative les coûts de disposition de ces sols;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable désire réaliser une étude en conformité avec les *Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'établir, si possible, un nouveau critère de base pour le sélénium pour son territoire (excluant le Parc de la Gatineau);

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2024, une étude permettant d'établir un nouveau critère de base de sélénium pour les sols du territoire de Chelsea a été approuvée pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes pour cette étude;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 18 octobre 2024:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>
BluMetric Environnement inc.	42 017,32 \$	38 367,41 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme BluMetric Environnement inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme BluMetric Environnement inc. au montant de 42 017,32 \$, incluant les taxes, pour une étude permettant d'établir un nouveau critère de base de sélénium pour les sols du territoire de Chelsea représente un montant net de 38 637,41 \$, soit un dépassement budgétaire net de 8 367,41 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels, incluant le dépassement budgétaire, seront remboursés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie le contrat pour une étude permettant d'établir un nouveau critère de base de sélénium pour les sols du territoire de Chelsea au montant de 42 017,32 \$, incluant les taxes, à la firme BluMetric Environnement inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie).

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**PROLONGEMENT DU CONTRAT POUR LE PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 143-22, le conseil a octroyé le contrat pour le programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement à la compagnie 8196842 Canada inc. (Consult'Eau);

ATTENDU QUE le contrat est échu et que le Service de l'urbanisme et du développement durable désire le prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 aux mêmes conditions établies au cahier des charges daté du 6 avril 2022;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable publiera sous peu un appel d'offres public pour le nouveau contrat de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

ATTENDU QUE les coûts reliés au programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement seront payés à même le budget de fonctionnement et facturés aux citoyens possédant ce type de système septique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise de prolonger le contrat pour le programme de suivi environnemental des systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement jusqu'au 31 décembre 2024 à la compagnie 8196842 Canada inc. (Consult'Eau).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-470-01-452 (Traitement des données).

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES –  
APPEL D’OFFRES 2023-SOU-320-020 (LA PÊCHE) POUR LA COLLECTE, LE  
TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES  
RECYCLABLES POUR LES CONTENEURS MUNICIPAUX DANS LES LIMITES  
DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE quatre (4) municipalités de la MRC des Collines-de-l’Outaouais à savoir Cantley, Chelsea, Val-des-Monts et La Pêche, se sont engagées par résolution (Cantley 2022-MC-148), (Chelsea 152-22), (Val-des-Monts 23-10-368), (La Pêche 23 187), à mener un processus commun d’appel d’offres pour l’attribution d’un contrat de collecte, de transport et de disposition des déchets, des matières organiques, des matières recyclables et des encombrants;

ATTENDU QUE le « Regroupement » désigne les municipalités desservies par le contrat soit : Cantley, Chelsea, Val-des-Monts et la Municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE l’appel d’offres (2023-SOU-320-020) a été publié en mai 2024, sur le système électronique d’appel d’offres (SEAO), pour obtenir des soumissions pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, des matières organiques, des matières recyclables et des encombrants;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Pêche désignée « Organisme signataire » aux fins du processus d’appel d’offres 2023-SOU-320-020, a reçu des soumissions en vue de la conclusion d’un contrat avec une entreprise qualifiée pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, des matières organiques, des matières recyclables et des encombrants dans les limites des territoires du Regroupement précité;

ATTENDU QUE le Contrat est divisé en six (6) lots tels qu’identifiés à l’appel d’offres et que l’octroi de chaque lot du Contrat s’effectue par résolution du conseil municipal de chaque membre du Regroupement;

ATTENDU QUE les services à être fournis par l’adjudicataire devront être conformes au contenu du cahier d’appel d’offres 2023-SOU-320-020;

ATTENDU QUE l’Organisme signataire aux fins du processus d’appel d’offre 2023-SOU-320-020 a reçu une seule soumission, soit celle de l’entreprise Location Martin-Lalonde Inc.;

ATTENDU QUE l’article 938.3 du Code municipal, l’Organisme signataire exercera, nonobstant la présente résolution d’attribution de contrat, la poursuite de négociations afin de réviser à la baisse les prix du contrat ou d’autres modifications contractuelles puisque le prix soumis accuse un écart important avec celui prévu dans l’estimation établie par l’Organisme signataire;

ATTENDU QU’À la suite de l’adjudication d’un Lot du Contrat par un membre du Regroupement, le contenu des documents d’appel d’offres et de la soumission, de même que ladite résolution, sont retenus comme l’obligation contractuelle du Soumissionnaire et que lesdites obligations contractuelles pourront être reprise sous forme de contrat liant les deux parties;

ATTENDU QUE le soumissionnaire est expressément informé et reconnaît que l'organisme Éco Entreprise Québec (ÉEQ) peut, dans certaines circonstances, être impliqué dans l'analyse des soumissions et qu'à cette fin, le soumissionnaire consent à la transmission d'une copie de leur soumission ainsi que de tout document s'y rapportant à ÉEQ après l'ouverture des soumissions, étant entendu que ÉEQ préservera la confidentialité de ces documents et qu'il ne les utilisera à quelque autre fin que ce soit;

ATTENDU QU'À la suite d'une analyse des offres reçues, le soumissionnaire Location Martin-Lalonde Inc. est conforme;

ATTENDU QUE suivant l'article 938.3 du Code municipal, l'Organisme signataire ayant reçu une seule soumission exercera, nonobstant la présente résolution d'attribution de contrat, la poursuite de négociations afin de réviser à la baisse les prix du contrat ou d'autres modifications contractuelles puisque le prix soumis accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation établie par l'Organisme signataire;

ATTENDU QUE les services à être fournis par l'adjudicataire devront être conformes au contenu du cahier d'appel d'offres 2023-SOU-320-020;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 286-24, le conseil a octroyé les lots 1 et 2 à la compagnie Location Martin-Lalonde inc. pour le contrat de collecte, transport et disposition des déchets, des matières organiques et des matières recyclables pour les immeubles desservis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil octroie à l'entreprise Location Martin-Lalonde inc. les lots suivants :

- lot 5 : collecte de conteneurs municipaux pour les déchets;
- lot 6 : collecte de conteneurs municipaux pour les matières recyclables;

du Contrat 2023-SOU-320-020 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, des déchets, des matières organiques et des matières recyclables, selon le tableau ci-dessous :

Description des collectes		Appel d'offres GMR regroupement avec rabais (taxes incluses)
	Numéro de lot	1 février 2025 au 31 janvier 2026
Conteneurs municipaux – Déchets	Lot 5 - Chelsea	12 650,33 \$
Conteneurs municipaux - Matières recyclables	Lot 6 - Chelsea	14 075,95 \$
	TOTAL	26 726,28 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la durée du contrat soit de 36 mois ferme avec une année d'option au lieu de 24 mois ferme avec 2 années de prolongation.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants :

- 02-451-10-446 (Contrat cueillette – Déchets domestiques)
- 02-452-10-446 (Contrat cueillette – Matières recyclables)

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**PROLONGEMENT DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ARBRES DE NOËL POUR 2025**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 174-23, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier) pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles au montant de 1 709 500,04 \$, incluant les taxes, pour une durée de dix-sept (17) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 318-24, le conseil a autorisé le prolongement de ce contrat pour une période d'un mois, soit jusqu'au 31 janvier 2025, à la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier);

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a demandé à la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier) de procéder à la collecte, le transport et la disposition des arbres de Noël au début janvier 2025;

ATTENDU QUE la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier) a accepté d'effectuer la collecte, le transport et la disposition des arbres de Noël au début janvier 2025 aux mêmes conditions établies au cahier des charges daté du 4 mai 2023 et au même montant de 17 246,25 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 15 748,13 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande le prolongement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des arbres de Noël pour 2025 et qu'il sera payé par le budget de fonctionnement 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil autorise le prolongement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des arbres de Noël pour 2025 au montant de 17 246,25 \$, incluant les taxes, à la compagnie 2963-2072 Québec inc. (Service sanitaire Richard Lanthier).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront budgétés en 2025 dans le poste budgétaire 02-452-35-446 (Contrat de cueillette / Matières compostables).

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LES CHEMINS FLEURY ET PINE**

ATTENDU QUE suite aux pluies diluviennes du mois d'août dernier, plusieurs travaux de réparation ont été effectués sur divers chemins;

ATTENDU QUE l'installation de glissières de sécurité sur les chemins Fleury et Pine sont nécessaires afin de finaliser le projet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de deux (2) entrepreneurs pour ces travaux;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, ( ) soumission(s) a/ont été reçue(s) dans les délais prescrits, soit le 4 novembre 2024 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>	<b>PRIX (taxes nettes)</b>

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie au montant de \$, incluant les taxes, pour l'installation de glissières de sécurité représente un montant net de \$;

ATTENDU QUE les coûts pour l'installation de glissières de sécurité sur les chemins Fleury et Pine seront présentés au ministère de la Sécurité publique afin d'obtenir une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller, appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'installation de glissières de sécurité sur les chemins Fleury et Pine au montant de \$, incluant les taxes, à la compagnie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-230-00-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains).

### **6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉFECTION  
DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 280-21, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Construction FGK inc. au montant de 11 628 397,65 \$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection sur le chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 1 063 643,76 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour les ordres de changement numéro 01 à 11;

ATTENDU QUE pour améliorer le caractère privé de la propriété au 207 chemin de la Rivière, la Municipalité a demandé l'installation d'une clôture de bois (ordre de changement numéro 13);

ATTENDU QUE les quantités de certains items au bordereau du contrat initial (enrobé bitumineux et empierrement type 3) sont plus élevées et que nous devons les présenter sous l'ordre de changement numéro 14 rév. 01 et ce, sans prendre en considération les économies réalisées sur d'autres items du bordereau;

ATTENDU QUE des travaux de stabilisation du haut de talus sont nécessaires près du chemin des Cascades afin de protéger à la fois le chemin de la Rivière contre l'érosion et le sentier Voie Verte Chelsea qui se retrouve au bas du talus (ordre de changement numéro 15);

ATTENDU QUE les travaux de réfection supplémentaires suivants doivent être effectués :

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
<b>TRAVAUX NON PRÉVUS</b>				
ODC-13	Installation clôture bois au 207 chemin de la Rivière	7 218,44 \$	Global	7 218,44 \$
ODC-14 rév. 01	Dépassement des quantités au bordereau du contrat initial	43 913,33 \$	Global	43 913,33 \$
ODC-15	Protection du haut de talus, entre les chaînages 12+765 et 12+770 (côte Cascades)	18 940,67 \$	Global	18 940,67 \$
<b>Sous-total travaux non prévus</b>				70 072,44 \$
<b>TPS (5 %)</b>				3 503,62 \$
<b>TVQ (9,975 %)</b>				6 989,73 \$
<b>TOTAL</b>				80 565,79 \$

ATTENDU QUE la compagnie Construction FGK inc. a soumis un prix de 80 565,79 \$, incluant les taxes, pour effectuer ces travaux (ODC-13, 14 rév.01 et 15);

ATTENDU QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a analysé le prix soumis par la compagnie Construction FGK inc. et recommande cette dépense supplémentaire;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise la dépense supplémentaire à Construction FGK inc. au montant 80 565,79 \$, incluant les taxes, pour les ordres de changement numéro 13, 14 rév. 01 et 15.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

## **6.4) SUBVENTIONS / GRANTS**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU 150<sup>e</sup> DE CHELSEA AUPRÈS  
DE PATRIMOINE CANADIEN AU PROGRAMME FONDS DES LEGS POUR LE  
PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE CASCADES**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire de Chelsea souhaite déposer une demande d'appui financier au programme Fonds des legs - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour un montant maximum de 250 000,00 \$, pour couvrir 50% des coûts reliés à ce projet et que l'autre 50% sera assumé par la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande sera documentée et présentée par les employés du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE les travaux auront lieu sur le territoire de Chelsea à partir de 2025 et que la somme prévue pour la réalisation du projet a été ajoutée dans le plan quinquennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE le comité du 150<sup>e</sup> est en faveur de cette demande, car le réaménagement de la gare mettra en valeur le patrimoine local, les artistes de la région et attirera la population locale et des visiteurs d'un peu partout en Outaouais et ailleurs au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée pour un montant 250 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION À « ACRE » À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ SUITE À L'ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ DE 57 ACRES**

ATTENDU QUE la communauté de Chelsea, par le biais de ACRE (Action Chelsea pour le respect de l'environnement) Land Trust, a procédé à l'achat de la forêt de 57 acres, soit la propriété portant le matricule 5645-45-1694-0-000-0000;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'achat de cette propriété et les dépenses administratives associées sont des coûts supplémentaires pour cet achat;

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé une subvention au montant de 12 153,01 \$ pour couvrir les frais administratifs par la résolution numéro 176-23;

ATTENDU QUE suite à une correction reçue en 2024 pour un montant total de 20 582,50 \$, ACRE a fait une nouvelle demande pour ce projet pour couvrir les frais supplémentaires acquittés, lesquels s'élèvent à 8 429,49 \$;

ATTENDU QUE la subvention de la Municipalité sera remboursée à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil accorde la somme de 8 429,49 \$ à ACRE pour les coûts liés à l'acquisition de cette propriété de 57 acres qui servira pour la communauté, soit la propriété portant le matricule 5645-45-1694-0-000-0000, et ce aux conditions suivantes :

- qu'une servitude réelle et perpétuelle de passage soit établie sur la propriété ci-avant mentionnée, au bénéfice du public; et
- que ACRE collabore à la création de sentiers naturels en se basant sur la vision de Sentiers Chelsea Trails pour la connexion des secteurs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement de cette subvention à même l'excédent non affecté ainsi qu'une affectation de 8 429,49 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-470-00-971 (Subventions à d'autres organismes).

## **6.5) MANDATS / MANDATES**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET  
PERPÉTUELLE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE  
TÉLÉCOMMUNICATION – 417, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QU'Hydro-Québec et Bell Canada désirent établir une servitude d'utilités publiques au bénéfice du lot 6 347 073 au cadastre du Québec, propriété connue comme étant le 417, chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE l'assiette de la servitude aura une superficie approximative de 143,5 mètres carrés et va traverser les lots 3 264 835 et 3 032 014 au cadastre du Québec, propriété de la Municipalité;

ATTENDU QUE les lots visés sont identifiés au plan préparé par Hydro-Québec portant le numéro 2648B67247723;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie gratuitement et sans conditions, sauf qu'Hydro-Québec et Bell Canada demeureront responsables des dommages que leurs employés et entrepreneurs respectifs pourraient causer à l'immeuble lors des travaux;

ATTENDU QUE tous les frais associés à la préparation d'une description technique et d'un acte officiel d'une servitude seront à la charge d'Hydro-Québec et de Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que la Municipalité autorise la signature de la servitude d'utilités publiques sur les lots 3 264 835 et 3 032 014 au cadastre du Québec, propriété de la Municipalité, au bénéfice du lot 6 347 073 au cadastre du Québec, propriété connue comme étant le 417, chemin de la Rivière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET  
PERPÉTUELLE DE DRAINAGE – DOMAINE DE LA MONTAGNE**

ATTENDU QU'UNE entente relative à des travaux municipaux pour le projet Domaine de la Montagne a été signée le 30 mars 2017 avec 4310063 Canada Inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Solico Construction Inc. a acquis les lots de 4310063 Canada inc.;

ATTENDU QU'EN vertu de l'entente relative à des travaux municipaux, dès l'acceptation finale des travaux, le promoteur doit consentir une servitude de drainage au bénéfice de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'acceptation finale des travaux date du 6 octobre 2020, entérinée par la résolution numéro 326-20;

ATTENDU QUE l'assiette de la servitude porte sur les lots suivants, étant le fonds servant, tels que décrits au plan accompagnant la description technique préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 27176 de ses minutes, soit PARTIES des lots 5 749 401, 5 749 413, 5 749 402, 5 749 412, 5 749 403, 5 749 411, 5 749 404, 5 749 410, 5 749 406, 5 749 409 et 5 749 407 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le fonds dominant est désigné comme étant le lot 5 549 365 au cadastre du Québec, identifié comme étant le chemin du Mont-Columbia;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie sans contrepartie;

ATTENDU QUE tous les frais associés à cette servitude seront à la charge du promoteur Solico Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que la Municipalité autorise la signature de la servitude réelle et perpétuelle de drainage sur le fonds servant pour fins d'écoulement des eaux du fonds dominant, étant le chemin du Mont-Columbia, le tout tel que décrit ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **6.6) DIVERS / VARIOUS**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À  
L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE le projet de loi 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (LQ 2021 c25), sanctionné le 22 septembre 2021, modernise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels dans diverses lois, dont la *Loi sur l'accès aux documents d'organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*;

ATTENDU QUE le comité sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels a été créé par la résolution no. 86-23 et que le mandat du comité fut adopté par la résolution 87-23;

ATTENDU QUE le comité doit adopter son calendrier pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu d'établir le calendrier des rencontres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels pour l'année 2025 comme suit :

- Mardi 11 février
- Mardi 13 mai
- Mardi 9 septembre
- Mardi 18 novembre

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**APPUI À LA COALITION SOS OUTAOUAIS POUR DEMANDER AU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AMÉLIORER LES SERVICES EN SANTÉ  
ET SERVICES SOCIAUX POUR L'OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE la situation continue de se détériorer mettant en péril l'accès équitable aux soins de santé pour les citoyens et citoyennes et ce, malgré la reconnaissance formulée en 2019 par l'Assemblée nationale de « l'importance de soutenir la région de l'Outaouais » en raison de sa « situation particulière » et de son « retard important ces dernières années quant au financement public »;

ATTENDU QUE l'Observatoire en Développement de l'Outaouais a évalué en 2024 le manque d'investissements à 448,54 \$ par habitant, soit environ 181 millions de dollars par année, pour atteindre la moyenne provinciale de dépenses par habitant dans les programmes de santé et services sociaux, et le manque en main-d'œuvre à 1 138 infirmières en soins directs et 264 médecins;

ATTENDU QUE le manque important de financement et les défis en matière de ressources humaines entravent sévèrement la capacité à offrir des services comparables à ceux des autres régions du Québec;

ATTENDU QUE Chelsea vit une situation frontalière avec l'Ontario, dont la proximité géographique et les salaires plus élevés sont des facteurs d'attractivité forts pour des centaines de travailleurs et professionnels formés par le réseau de l'Outaouais;

ATTENDU QUE des mesures permanentes et pérennes, comprenant une rémunération différenciée pour les travailleurs et professionnels de la santé et des services sociaux de notre région, sont nécessaires pour la rétention des travailleurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le conseil joigne sa voix à celle de SOS Outaouais afin de demander au gouvernement du Québec :

- d'honorer sa reconnaissance de notre région aux particularités importantes, formulée le 30 octobre 2019;
- de corriger les disparités historiques en santé et services sociaux pour l'Outaouais;
- de prendre des mesures immédiates pour améliorer les soins de santé et les services sociaux de notre région.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre une copie de la présente à l'Honorable Ministre de la Santé Christian Dubé, l'Honorable ministre responsable des Services sociaux Lionel Carmant, l'Honorable Ministre responsable de la région de l'Outaouais Mathieu Lacombe, M. Robert Bussière, député de Gatineau, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais, Fondation Santé Outaouais, et Conférence des Préfets de l'Outaouais.

## **6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024 ordinary sitting**

**PERMANENCE DE ME CHARLES-HERVÉ AKA AU POSTE  
DE DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE**

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 85-24, la Municipalité embauchait Me Charles-Hervé Aka au poste de Directeur des affaires juridiques et du greffe, et ce, à compter du 22 avril 2024;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par la Directrice générale et greffière-trésorière est favorable et qu'elle recommande la permanence de Me Charles-Hervé Aka;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Me Aka en date du 22 octobre 2024 puisqu'il rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que Me Charles-Hervé Aka soit confirmé à titre d'employé permanent au poste de Directeur des affaires juridiques et du greffe et qu'il jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cadres de la Municipalité en date du 22 octobre 2024.

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024 ordinary sitting**

**DÉMISSION DE LA COORDONNATRICE DU SERVICE DE L'URBANISME ET  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ATTENDU QUE le 11 octobre 2024, la Municipalité recevait la lettre de démission de de la Coordinnatrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, effective le 1<sup>er</sup> novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu d'accepter la démission de Coordinnatrice du Service de l'urbanisme et du développement durable et de la remercier pour son travail et son dévouement durant ses neuf années au sein du Service de l'urbanisme et du développement durable.

## **7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**

## **7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE TOTALE AU SOL DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES – 135, CHEMIN SCOTT – DISTRICT ÉLECTORAL 3**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 606 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 135, chemin Scott, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie totale au sol de 198,74 m<sup>2</sup> pour les bâtiments accessoires, plutôt que 95 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 octobre 2024;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 octobre 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 606 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 135, chemin Scott, afin d'autoriser une superficie totale au sol de 198,74 m<sup>2</sup> pour les bâtiments accessoires, plutôt que 95 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22, conditionnellement à ce que les matériaux de la nouvelle remise soient de même couleur que l'école et que le revêtement de toit soit le même que l'école.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**DÉROGATION MINEURE – HAUTEUR D'UNE CLÔTURE – 11, CHEMIN VINCENT – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 598 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Vincent, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser une clôture d'une hauteur de 2,48 m, plutôt que de 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 octobre 2024;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 octobre 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 598 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 11, chemin Vincent, afin de régulariser une clôture d'une hauteur de 2,48 m, plutôt que de 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**DÉROGATION MINEURE – HAUTEUR D'UNE CLÔTURE – 205, CHEMIN  
D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 205, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser une clôture d'une hauteur de 2,44 m, plutôt que de 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 2 octobre 2024;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 9 octobre 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 591 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 205, chemin d'Old Chelsea, afin de régulariser une clôture d'une hauteur de 2,44 m, plutôt que de 2 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1328-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – CORRECTIONS AUX GRILLES DES  
SPECIFICATIONS MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1 – PRÉCISIONS POUR LES  
USAGES MIXTES ET POUR LES CONSTRUCTIONS EN SAILLIE POUR LES  
HABITATIONS JUMELÉES OU CONTIGÜES.**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin :

- d'ajouter les usages C3 – commerce à nuisance importante à la zone MIX2-CV-6;
- d'inclure les usages spécifiquement permis avec les bons usages dans la zone MIX2-CV-6;
- de modifier les usages spécifiquement permis en usage spécifiquement exclus pour les usages C1 et C2 de la zone MIX2-CV-1;
- d'apporter des modifications et précisions pour les usages mixtes;
- d'apporter des précisions à l'article 3.2.10 concernant les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües.

---

(conseillère/conseiller)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

## **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1328-24**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – CORRECTIONS AUX GRILLES DES SPÉCIFICATIONS MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1 – PRÉCISIONS POUR LES USAGES MIXTES ET POUR LES CONSTRUCTIONS EN SAILLIE POUR LES HABITATIONS JUMELÉES OU CONTIGÛES**

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

**ATTENDU QUE** certaines erreurs ont été constatées aux grilles des spécifications des zones MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1;

**ATTENDU QUE** des précisions sont requises en ce qui concerne la mixité des usages;

**ATTENDU QUE** des précisions sont requises concernant les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües;

**ATTENDU QUE** les modifications proposées au règlement de zonage sont conformes au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 2 octobre 2024;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

**ATTENDU QUE** ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation dont la date est à déterminer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le paragraphe 5 de l'article 1.4.4 actuel intitulé « Règles d'interprétation de la section « Classes d'usages autorisées » », de la section 1.4 « Grille des spécifications » est remplacé par le paragraphe 5 suivant :

5. Lorsqu'un point ( • ) est présent sur la même ligne que « Usage mixtes », cela implique la possibilité d'exercer l'usage en mode multiple avec des usages habitation, conformément aux dispositions du présent règlement;

### **ARTICLE 3**

Le troisième alinéa de l'article 2.1.2 intitulé « Usage principal », de la section 2.1 « Dispositions générales » est abrogé.

### **ARTICLE 4**

L'article 2.1.4 actuel intitulé « Usage mixte », de la section 2.1 « Dispositions générales » est remplacé par le texte suivant :

#### **Article 2.1.4 : Usage mixte**

Nonobstant l'article 2.1.3, les dispositions suivantes s'appliquent dans le cas d'un bâtiment accueillant des usages mixtes :

1. Lorsqu'un usage mixte est autorisé à la grille des spécifications, le bâtiment principal peut contenir 2 usages principaux ou plus, dont au moins 1 usage du groupe habitation (H). Le nombre maximal de logements est fixé à la grille des spécifications.
2. Malgré la grille des spécifications, pour les fins d'interprétation des grilles tous usages résidentiels aménagés en mixité avec un usage commercial, dont les commerces en mixité avec 3 logements ou moins, sont considérés un usage multifamilial et les normes applicables aux usages multifamiliales s'appliquent. »
3. Seuls les usages commerciaux des classes C1 et C2 sont autorisés en mixité avec un usage résidentiel et ils doivent être autorisés à la grille des spécifications pour être aménagés à l'intérieur des bâtiments comportant des logements aux étages.
4. Les usages des classes d'usage C1 et C2 doivent être localisés au niveau du rez-de-chaussée. Ils sont exceptionnellement autorisés au deuxième étage s'il s'agit du prolongement du commerce existant au rez-de-chaussée.
5. Les bâtiments face au chemin d'Old Chelsea ou la route 105 dans les zones MIX1-CV-2, MIX1-CV-3, MIX1-CV-4, MIX1-CV-5, MIX2-CV-3 et MIX2-CV-4 doivent être entièrement commerciaux ou en mixité avec un usage commercial, public ou institutionnel. Les locaux au rez-de-chaussée face au chemin et la route doivent être occupés par un usage commercial, public ou institutionnel.
6. Les sous-classes d'usage C1-6, C1-7, C1-10 et C2-1 peuvent se situer aux niveaux supérieurs sans toutefois être situés au-dessus d'un logement.
7. Dans un bâtiment mixte, les logements doivent être accessibles par une entrée distincte.

### **ARTICLE 5**

L'article 3.2.10 actuel intitulé « Dispositions particulières applicables à une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale zéro », de la section 3.2 « les marges et les cours » est remplacé par le texte suivant :

#### **Article 3.2.10 : Dispositions particulières applicables à une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale zéro**

Malgré le tableau 21, dans le cas d'un bâtiment jumelé, contigu ou à marge latérale zéro, un perron, un balcon, une galerie, une terrasse, un patio, un escalier extérieur, une rampe d'accès extérieure ouverte ou un ascenseur extérieur pour personne handicapée faisant corps avec le bâtiment principal peut être situé à moins de 1,5 m de la ligne latérale, du côté du mur mitoyen ou du mur d'un bâtiment érigé avec une marge latérale égale à zéro, lorsque la construction est située dans la cour avant ou arrière.

Lorsque ces constructions sont situées en cour arrière, à moins de 1,5 m de la ligne de propriété, leur profondeur est limitée à 4 m. Toutes ces constructions en cours arrière situées à moins d'un 1.5 mètre de la ligne latérale doivent être équipées d'un écran d'intimité opaque d'une hauteur d'au moins 1,5 m et d'au plus 2 m, mesuré à partir du niveau du plancher de la construction, installé sur toute la profondeur de la construction.

### **ARTICLE 6**

La grille des spécifications de la zone MIX2-CV-6 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX2-CV-6 en annexe A du présent règlement.

**ARTICLE 7**

La grille des spécifications de la zone MIX2-CV-1 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX2-CV-1 en annexe B du présent règlement.

**ARTICLE 4**

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**DONNÉ à Chelsea**, Québec, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Pierre Guénard,  
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : ..... 5 novembre 2024  
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 5 novembre 2024  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : .....  
DATE DE L'ADOPTION : .....  
NUMÉRO DE RÉOLUTION : .....  
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC : ...  
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN  
VIGUEUR : .....

**Annexe A**  
**Premier projet de règlement numéro 1328-24**

MIX2-CV-6 (1/2)								
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
	<b>H HABITATION</b>							
	H1 Unifamiliale	•	•					
	H2 Bifamiliale			•	•			
	H3 Trifamiliale					•	•	
	H4 Multifamiliale							•
	H5 Habitation collective							•
	<b>C COMMERCE</b>							
	C1 Commerce à nuisance faible							
	C2 Commerce à nuisance modérée							
	C3 Commerce à nuisance importante							
	<b>I INDUSTRIE</b>							
	<b>R RÉCRÉATIF</b>							
	R1 Récréatif extensif							
	<b>Co CONSERVATION</b>							
	<b>A AGRICULTURE</b>							
	<b>P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE</b>							
	P1 Public et institutionnel							
	P2 Utilité publique							
	P3 Parcs et espaces verts							
	USAGES SPÉCIFIQUES							
	Usages spécifiquement permis							
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes							
	NORMES							
	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
	Isolée	•		•		•		•
	Jumelée		•		•		•	
	En rangée							
	<b>HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
	Largeur (min.)	6,5	6,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation - m <sup>2</sup> (min. / max.)	75 / -	70 / -	75 / -	70 / -	95 / -	95 / -	95 / -
Nombre de logement par bâtiment (max.)							20	
<b>MARGES</b>								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	2	2	2	2	2	2	2	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT								
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	350	250	250	250	350	350	650	
Largeur du terrain (min.)	10,5	8,5	11,5	9,5	11,5	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)								
RAPPORTS								
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	
NOTES								
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.								



Divers	
P.I.A.	•
L.P.T.A.A.	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,  
Maire

**Annexe A**  
**Premier projet de règlement numéro 1328-24**

MIX2-CV-6 (suite 2/2)				
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES			
	<b>H HABITATION</b>			
	H1 Unifamiliale			
	H2 Bifamiliale			
	H3 Trifamiliale			
	H4 Multifamiliale			
	H5 Habitation collective			
	<b>C COMMERCE</b>			
	C1 Commerce à nuisance faible	•		
	C2 Commerce à nuisance modérée		•	
	C3 Commerce à nuisance importante			•
	<b>I INDUSTRIE</b>			
	<b>R RÉCRÉATIF</b>			
	R1 Récréatif extensif			•
	<b>Co CONSERVATION</b>			
	<b>A AGRICULTURE</b>			
	<b>P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE</b>			
	P1 Public et institutionnel			•
	P2 Utilité publique			•
	P3 Parcs et espaces verts			•
	USAGES SPÉCIFIQUES			
	Usages spécifiquement permis	(1)	(2)	(3)
	Usages spécifiquement exclus			
	Usages mixtes			
	NORMES			
	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>			
	Isolée	•	•	•
	Jumelée			
	En rangée			
	<b>HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>			
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>			
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation - m <sup>2</sup> (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500
Nombre de logement par bâtiment (max.)				
<b>MARGES</b>				
Avant (min.)	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	2	2	2	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT				
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	400	400	400	
Largeur du terrain (min.)	11,5	11,5	11,5	
Profondeur du terrain (min.)				
RAPPORTS				
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	
NOTES				
(1) : C2-7				
(2) : C3-1 et C3-2				
(3) : R1-1				
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .				



Divers	
P/J/A	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	•
Contrainte sonore	

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,  
Maire

**Annexe B**  
**Premier projet de règlement numéro 1328-24**

MIX2-CV-1 (1/3)									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
	<b>H HABITATION</b>								
	H1 Unifamiliale	•	•	•					
	H2 Bifamiliale				•	•	•		
	H3 Trifamiliale							•	•
	H4 Multifamiliale								
	H5 Habitation collective								
	<b>C COMMERCE</b>								
	C1 Commerce à nuisance faible								
	C2 Commerce à nuisance modérée								
	C3 Commerce à nuisance importante								
	<b>I INDUSTRIE</b>								
	<b>R RÉCRÉATIF</b>								
	R1 Récréatif extensif								
	<b>Co CONSERVATION</b>								
	<b>A AGRICULTURE</b>								
	<b>P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE</b>								
	P1 Public et institutionnel								
	P2 Parcs et espaces verts								
	USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	NORMES								
	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
	Isolée	•			•			•	
	Jumelée		•			•			•
	En rangée			•			•		
	<b>HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
	En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>								
	Largeur (min.)	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation - m2 (min. / max.)	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -	60 / -	75 / -	70 / -
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
<b>MARGES</b>									
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
LOTISSEMENT									
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	350	250	195	350	250	195	350	250	
Largeur du terrain (min.)	10	8	6,5	10	8	6,5	10,5	9	
Profondeur du terrain (min.)									
RAPPORTS									
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	50	50	50	
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	25	25	25	
NOTES									
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.									



Divers	
P.I.A.	•
LFTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,  
Maire

**Annexe B**  
**Premier projet de règlement numéro 1328-24**

MIX2-CV-1 (suite 2/3)										
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
	<b>H HABITATION</b>									
	H1 Unifamiliale									
	H2 Bifamiliale									
	H3 Trifamiliale	•								
	H4 Multifamiliale		•	•	•					
	H5 Habitation collective						•			
	<b>C COMMERCE</b>									
	C1 Commerce à nuisance faible						•	•	•	
	C2 Commerce à nuisance modérée									
	C3 Commerce à nuisance importante									
	<b>I INDUSTRIE</b>									
	<b>R RÉCRÉATIF</b>									
	R1 Récréatif extensif									
	<b>Co CONSERVATION</b>									
	<b>A AGRICULTURE</b>									
	<b>P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE</b>									
	P1 Public et institutionnel									
	P3 Parcs et espaces verts									
	USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis						(1)	(1)	(1)	
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	•	•	
	NORMES									
	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>									
	Isolée		•			•	•			
	Jumelée			•				•		
	En rangée	•			•				•	
	<b>HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>									
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>									
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Superficie d'implantation - m <sup>2</sup> (min. / max.)	65 / -	95 / -	95 / -	95 / -	95 / -	- / 1500	- / 1500	- / 1500		
Nombre de logement par bâtiment (max.)		20*	10*	5*	30					
<b>MARGES</b>										
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
<b>LOTISSEMENT</b>										
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	250	650	450	400	650	400	400	400		
Largeur du terrain (min.)	7,5	11,5	9,5	9,5	11,5	11,5	9,5	9,5		
Profondeur du terrain (min.)										
<b>RAPPORTS</b>										
C.E.S. - % (max.)	50	50	50	50	50	65	65	65		
Espace naturel minimum (%) (min.)	25	25	25	25	25	15	15	15		
<b>NOTES</b>										
(1) : C1-4										
(2) : C2-10										
(3) : C3-1, C3-2 et C3-3										
(4) : R1-1										
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.										
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.										



Divers	
P.I.A.	•
LPTAA	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,  
Maire

**Annexe B**  
**Premier projet de règlement numéro 1328-24**

MIX2-CV-1 (suite 3/3)								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	<b>H HABITATION</b>							
	H1 Unifamiliale							
	H2 Bifamiliale							
	H3 Trifamiliale							
	H4 Multifamiliale							
	H5 Habitation collective							
	<b>C COMMERCE</b>							
	C1 Commerce à nuisance faible							
	C2 Commerce à nuisance modérée	•	•	•	•	•	•	
	C3 Commerce à nuisance importante							
	<b>I INDUSTRIE</b>							
	<b>R RÉCRÉATIF</b>							
	R1 Récréatif extensif						•	
	<b>Co CONSERVATION</b>							
	<b>A AGRICULTURE</b>							
	<b>P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE</b>							
	P1 Public et institutionnel						•	
	P3 Parcs et espaces verts						•	
	USAGES SPÉCIFIQUES							
	Usages spécifiquement permis				(3)	(3)	(3)	(4)
	Usages spécifiquement exclus	(2)	(2)	(2)				
	Usages mixtes	•	•	•	•	•	•	
	NORMES							
	<b>STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
	Isolée	•			•			
	Jumelée		•			•		
	En rangée			•			•	
	<b>HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
	<b>DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
	Largeur (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation - m <sup>2</sup> (min. / max.)	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	- / 1500	
Nombre de logement par bâtiment (max.)								
<b>MARGES</b>								
Avant (min.)	2	2	2	2	2	2		
Latérales (min. / totale min.)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		
Arrière (min.)	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		
<b>LOTISSEMENT</b>								
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)	400	400	400	400	400	400		
Largeur du terrain (min.)	11,5	9,5	9,5	11,5	9,5	9,5		
Profondeur du terrain (min.)								
<b>RAPPORTS</b>								
C.E.S. - % (max.)	65	65	65	65	65	65		
Espace naturel minimum (%) (min.)	15	15	15	15	15	15		
<b>NOTES</b>								
(1) : C1-4								
(2) : C2-10								
(3) : C3-1, C3-2 et C3-3								
(4) : R1-1								
*Voir les limites imposées par le Règlement de zonage.								
Les normes de lotissement sont pour un lot desservi. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.								



Divers	
P.I.A.	•
L.P.T.A.A.	
Mouvement de terrain	
Contrainte sonore	•

Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

Me Sheena Ngalle Miano,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,  
Maire

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1328-24 –  
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – CORRECTIONS AUX GRILLES DES  
SPÉCIFICATIONS MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1 – PRÉCISIONS POUR LES  
USAGES MIXTES ET POUR LES CONSTRUCTIONS EN SAILLIE POUR LES  
HABITATIONS JUMELÉES OU CONTIGÜES**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE certaines erreurs ont été constatées aux grilles des spécifications des zones MIX2-CV-6 ET MIX2-CV-1;

ATTENDU QUE des précisions sont requises en ce qui concerne la mixité des usages;

ATTENDU QUE des précisions sont requises concernant les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües;

ATTENDU QUE les modifications proposées au règlement de zonage sont conformes au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 2 octobre 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1328-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Corrections aux grilles des spécifications MIX2-CV-6 et MIX2-CV-1 – Précisions pour les usages mixtes et pour les constructions en saillie pour les habitations jumelées ou contigües », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

## **7.6) DIVERS / VARIOUS**

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL MUNICIPAL POUR SIÉGER  
SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION  
D'HABITATION DE CHELSEA (CHC)**

ATTENDU QU'après deux ans en tant que représentante municipale au sein de la CHC pour Mme Caroline Jean il y aurait lieu de nommer un remplaçant pour siéger sur le conseil d'administration de la CHC;

ATTENDU QUE M. Michel Beaulne du Service de l'urbanisme et du développement durable a accepté de siéger sur le conseil d'administration de la CHC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que M. Michel Beaulne soit nommé à titre de membre représentant la Municipalité de Chelsea sur le conseil d'administration de la Corporation d'Habitation de Chelsea.

**Session ordinaire du 5 novembre 2024 / November 5, 2024, ordinary sitting**

**LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ ,  
appuyé par la conseillère/le conseiller \_\_\_\_\_ et résolu que cette session  
ordinaire soit levée.